

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-neuvième séance – Mercredi 13 octobre 1999, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif, *M^{me} Marie-Thérèse Bovier*, *M. Tristan Cerf*, *M^{mes} Liliane Chabander-Jenny*, *Linda de Coulon*, *M. Pierre de Freudenreich*, *M^{me} Diane Demierre*, *MM. Jean-Charles Lathion*, *Jan Marejko* et *M^{me} Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 29 septembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 octobre et mercredi 13 octobre 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, j'ai à excuser M. Ferrazino, qui ne sera pas là ce soir, retenu par les devoirs de sa charge.

Pour information, le bureau du Conseil municipal a reçu un recours déposé auprès du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, signé par MM. Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Robert Pattaroni, contre la délibération du Conseil municipal du 12 octobre 1999 sur la proposition N° 21 ayant pour titre «Projet de résolution affectant le solde de crédit de 2 500 000 francs destiné aux travaux de la rue de Rive, accepté le 16 octobre 1996, à l'aménagement du périmètre de la Rôtisserie en rue résidentielle», et contre la Ville de Genève, représentée par son Conseil administratif, rue de la Croix-Rouge 4, case postale, 1211 Genève 3.

Je ne vous lirai pas tout le document, qui est trop long, mais je vous lis les conclusions: «Les recourants concluent à ce qu'il plaise au Conseil d'Etat, préalablement, de rappeler à l'intimée, à toutes fins utiles, que le présent recours déploie un effet suspensif contre la délibération du Conseil municipal du 12 octobre 1999 portant résolution affectant le solde du crédit de 2,5 millions de francs destinés aux travaux de la rue de Rive accepté le 16 octobre 1996 à l'aménagement du périmètre de la Rôtisserie en «rue résidentielle», cela sous la menace des articles 82 et suivants de la LAC, en particulier 84, alinéa 1, lit a et f; principalement d'annuler la décision dont est recours, de débouter la Ville de Genève de toutes autres ou contraires conclusions et de la condamner aux frais de l'instance; subsidiairement d'acheminer les parties à prouver par toutes voies de droit les faits articulés dans le présent recours.» Signé donc, je le répète, par MM. Jean-Marc Froidevaux, Guy Dossan et Robert Pattaroni.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Madame la présidente, pourrait-on avoir un document par chef de groupes, s'il vous plaît?

La présidente. Oui, nous allons vous en distribuer un exemplaire et nous allons le faire paraître au *Mémorial*.

3. Motion de M^{me} Corinne Billaud et M. Didier Bonny: «Musée des instruments anciens de musique - Salle Elisa Isolde Clerc/Fritz Ernst» (M-403)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance que représente aux yeux de la population le Musée des instruments anciens de musique;
- l'effort que ses cofondateurs ont fourni pour le créer et l'enrichir au fil des années;
- le nombre croissant de visiteurs et mélomanes;
- la valeur incontestable de la collection d'instruments et de livres;
- le fait qu'aujourd'hui, après de longues années et de nombreux débats, ce musée va enfin trouver une place d'honneur au sein du Musée d'art et d'histoire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à respecter le vœu des cofondateurs du Musée des instruments anciens de musique en créant une salle du nom de ceux-ci, c'est-à-dire une salle Elisa Isolde Clerc/Fritz Ernst.

La présidente. Je donne la parole à M. Bonny, qui développera seul les arguments de la motion, M^{me} Billaud n'étant plus avec nous.

M. Didier Bonny (DC). Merci, Madame la présidente. Effectivement, comme vous venez de le rappeler, M^{me} Corinne Billaud, ancienne conseillère municipale radicale, n'a malheureusement pas été réélue le 28 mars dernier. Souhaitant déposer la motion qui nous occupe à présent, mais sachant qu'elle ne pourrait pas la développer, M^{me} Billaud m'a demandé de la cosigner. J'ai accepté, d'une part, parce que cette motion me paraît digne d'être soutenue et, d'autre part, par amitié pour M^{me} Billaud.

L'intervention que je vais faire a donc été rédigée par Corinne Billaud à qui, ce soir, je prête simplement ma voix. Ce qui est d'ailleurs la moindre des choses, puisque, si je suis là ce soir, c'est grâce au siège que le PDC a pris aux radicaux. Vive l'œcuménisme!

Voici donc les propos de M^{me} Billaud: «La motion qui vous est proposée ce soir tend à respecter les dernières volontés des cofondateurs et conserva-

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 4355.

teurs du Musée des instruments anciens de musique, c'est-à-dire de feu M. Fritz Ernst, décédé en 1990, et de M^{me} Elisa Isolde Clerc, aujourd'hui âgée de 89 ans. Je ne reviendrai pas sur les nombreuses discussions et interpellations qu'il y a eues au sein de ce Conseil depuis 1969 et dont chacun peut retrouver les différentes interventions dans les *Mémoriaux* de 1969, 1991, 1993, 1994 et 1995.

»C'est grâce à M. Pierre Vidoudez, maître luthier à Genève, que M^{me} Elisa Isolde Clerc fit la connaissance, en 1943, de M. Fritz Ernst, qui possédait déjà, avec son frère Joachim, une certaine collection d'instruments anciens ainsi qu'une importante bibliothèque musicale aux multiples originaux. Ensemble, ils créèrent à Genève Ars Antiqua, un groupe composé à ses débuts de quatre musiciens professionnels. Cet ensemble genevois fit connaître au monde entier l'existence de ces instruments anciens et les sons mélodieux qui s'en dégagent en donnant nombre de concerts dans différents pays européens.

»Les étrangers de passage à Genève connaissant l'existence de la collection privée de M. Fritz Ernst ne manquaient jamais une occasion de lui rendre visite. C'est pourquoi M^{me} Elisa Isolde Clerc et M. Fritz Ernst ont eu l'idée de mettre sur pied un musée ouvert au public, plutôt que de garder cachée cette merveilleuse et précieuse collection. C'est au Café de l'Hôtel-de-Ville, en jouant à pile ou face avec une pièce de deux francs, que M. Fritz Ernst acheta, en automne 1958, l'immeuble sis au 23 de la rue Lefort. Cela a été évoqué lors d'une interview faite par Radio-Genève le 2 septembre 1960. Pendant des mois, d'importants travaux ont été exécutés dans cet immeuble, afin d'y exposer les quelque 200 instruments et d'y donner des concerts dans la salle construite à cet effet au premier étage.

»En effet, depuis 1943, M^{me} Clerc s'est occupée avec acharnement de tous les problèmes administratifs, notamment des contacts avec la clientèle. C'est le 2 septembre 1960, en présence de M. Pierre Bouffard, ancien conseiller administratif et ancien directeur du Musée d'art et d'histoire, que l'ouverture officielle du Musée des instruments anciens de musique eut lieu. Depuis lors, et jusqu'en 1969, les visiteurs et les concerts donnés ne cessèrent d'augmenter. On réalisa même plusieurs enregistrements radiophoniques et courts métrages pour les télévisions suisses et étrangères, notamment un film intitulé «Musées et musique», qui fut diffusé aux Etats-Unis.

»Au départ, la collection de M. Ernst était certes modeste, mais, au fil des ans, M^{me} Clerc et M. Ernst ont acheté des instruments anciens afin d'augmenter et de valoriser la collection déjà existante. Il ne faut pas sous-estimer le fait que des offres d'achat pour ce musée sont venues des Etats-Unis, du Japon, voire d'Allemagne. Le 1^{er} décembre 1969, la Ville de Genève a pu acquérir ce musée, composé de 196 pièces, toutes répertoriées soigneusement avec moult détails tels que

le nom du fabricant, le matériau utilisé et son année de fabrication, pour la somme modique de 500 000 francs, alors qu'aujourd'hui cette collection vaut à tout le moins deux ou trois fois plus.

»Enfin, je souligne que, le 17 juin 1993, le fils unique de feu M. Ernst écrivit une lettre à M. Claude Lapaire, au Musée d'art et d'histoire, dont copie a été adressée à M. le conseiller administratif Alain Vaissade, indiquant qu'il était disposé à faire don de la collection de livres ayant trait à la musique que possédait son père, soit environ 265 volumes, pour autant que celle-ci fasse partie intégrante du Musée des instruments anciens de musique et qu'une plaque stipule qu'il s'agit d'un don de M. Ernst, musicien, fondateur et conservateur du Musée des instruments anciens de musique de Genève.

»C'est pour respecter les dernières volontés de M. Ernst, émises sur son lit de mort, vingt-quatre heures avant son décès, et en l'honneur de M^{me} Clerc, qui s'est dévouée toute sa vie durant et qui continue à le faire aujourd'hui pour que ce musée reste à Genève, ville où il a été créé, que je vous propose d'accepter cette motion qui, en fait, ne coûte que le prix d'une plaque. Je pense que c'est le minimum que l'on puisse faire pour ces deux cofondateurs qui se sont battus corps et âme afin qu'un musée genevois renaisse et reste à Genève, à la disposition de ses habitants et des touristes. Il fut vraisemblablement, à l'origine, le premier musée d'instruments anciens au monde dont tous les instruments pouvaient être utilisés» – je serais tenté de dire: «fin de citation». Je vous recommande de voter cette motion et de l'envoyer directement au Conseil administratif.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à respecter le vœu des cofondateurs du Musée des instruments anciens de musique en créant une salle du nom de ceux-ci, c'est-à-dire une salle Elisa Isolde Clerc/Fritz Ernst.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Motion de MM. Roger Deneys et Sami Kanaan: «Introduction du vote électronique au Conseil municipal» (M-404)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le Grand Conseil envisage d'équiper la salle du Grand Conseil d'un système de vote électronique (PL 8033);
- le système actuel de vote n'est ni très rapide, ni très efficace (nécessité de recompter, de procéder à des «assis/debout»),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- déposer une demande de crédit pour la réalisation de ce système en collaboration avec les autorités cantonales;
- proposer des modifications du règlement du Conseil municipal pour permettre le vote électronique, en tenant compte des exceptions (cf. PL 8033, art. 86) et des modalités détaillées (id., art. 85).

M. Roger Deneys (S). Tout d'abord, je tiens, ainsi que mes collègues, à vous remercier pour le temps qui s'est écoulé entre le dépôt de cette motion et son traitement aujourd'hui, comme cela on peut profiter de l'exposition Telecom et de la couverture médiatique de TV Léman bleu – j'espère d'ailleurs que je suis bien cadré, parce que je n'aimerais pas qu'on voie trop l'arrière-plan. (*Rires.*)

Cette motion, de même que la motion suivante (N° 407), traite de l'usage de l'électronique dans notre vie courante. En l'occurrence, cette motion me donne l'occasion de parler du gain de temps offert par un système de vote électronique, car il s'agit évidemment de gagner du temps dans nos délibérations. Il est vrai qu'un moyen de vote électronique représente peut-être un gain de temps relativement modeste, dans la mesure où cela ne va pas empêcher les orateurs d'exposer leurs arguments pendant le même laps de temps. Cependant, nous aurons l'avantage de ne pas devoir recompter, voire de procéder à des votes par assis/debout, couché/debout et tout ce qu'on veut. C'est donc l'occasion de gagner du temps et d'éviter toute confusion quant au résultat des votes de ce Conseil municipal.

D'autre part, ce système existe déjà; le Conseil national en dispose d'un. Ce n'est pas un projet utopique – les libéraux n'ont donc pas besoin de s'effrayer. Le Grand Conseil vaudois envisage l'acquisition d'un tel système; un projet de loi déposé au Grand Conseil mentionne que, pour les députés vaudois, soit 200 députés, cela coûterait environ 120 000 francs. On peut donc estimer que c'est une

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 4355.

acquisition relativement modeste. Ce Conseil et le Grand Conseil, principaux conseils qui disposeraient d'un tel instrument, pourraient en assumer conjointement les frais.

J'ajouterai encore une petite chose. Je pense que le vote électronique est un instrument moderne de démocratie, car il permet une certaine transparence des résultats. On pourrait supprimer ce tableau qui trône depuis que je suis dans ce Conseil – je ne sais pas à quoi il correspond, c'est peut-être le crash de 1930; il n'a pas bougé depuis la dernière fois. Qu'on l'enlève et qu'on le remplace par un tableau de vote électronique. Il s'agit de donner plus de transparence aux citoyens, notamment à ceux qui s'intéressent à nos débats et qui suivent les débats sur TV Léman bleu; ils pourraient connaître immédiatement les votes de chaque parti, voire de chaque élu. C'est un instrument de démocratie directe, moderne, mais pas spécialement spectaculaire; son usage devient courant.

Préconsultation

M. Pierre Maudet (R). Nous, radicaux, approuvons entièrement les fins de cette motion, ce d'autant plus que ce sont des radicaux qui, au Grand Conseil, ont déposé une motion similaire – à tout seigneur, tout honneur... C'est tout à fait laïque, cela recoupe les conditions de laïcité, je vous rassure. Effectivement, cela serait certainement un gain de temps, d'efficacité et également de transparence.

Mais, dirais-je, puisqu'il y a un mais, nous sommes d'accord sur les fins, mais pas forcément sur les moyens. Je rappellerai aux éminents membres de ce Conseil que nous sommes les usagers de cette salle, qu'à ce titre nous payons des charges pour l'utilisation de cette salle, que, d'une certaine manière, nous louons cette salle ainsi que les services des huissiers du Grand Conseil. Nous proposons donc de supprimer la première invite et de la remplacer par l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«– encourager la réalisation de ce système par les autorités cantonales.»

Je m'explique: nous ne sommes pas censés financer l'installation d'un nouveau système de vote électronique dans cette salle; cela serait un peu comme, d'une certaine manière, louer un camion dont on nous demanderait de changer les pneus. Nous louons le camion en entier, quitte à ce que les investissements soient répercutés sur les charges. Nous pensons donc que c'est au Grand Conseil d'effectuer la dépense et non au Conseil municipal, quitte à ce que celui-ci paie un peu plus cher les coûts de location.

Nous déposons donc un amendement allant dans ce sens, que je vais amener sur votre bureau, Madame la présidente, non pas pour censurer cette motion, au contraire, je le répète, nous sommes d'accord sur les fins – mais pour éviter d'avoir la gâchette un peu trop facile en matière financière.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). J'abonde dans le sens de M. Maudet du Parti radical et j'ai d'ailleurs déposé un amendement, qui est déjà sur votre bureau, Madame la présidente. Il est vrai que, pour nous, la situation du Conseil municipal dans cette salle n'est pas tout à fait claire. Est-ce que nous sommes locataires et payons-nous une location? Si tel est le cas, je ne vois pas pourquoi la Ville devrait payer quelque chose pour l'installation d'un système de vote électronique. Mais cela n'est pas certain; peut-être que le Conseil administratif pourrait nous répondre.

Si le Grand Conseil nous prête effectivement la salle, nous serions d'accord de participer aux frais de l'installation du vote électronique. C'est justement dans cette optique que j'ai déposé un amendement, qui remplace totalement la première invite et qui dit ceci:

Projet d'amendement

«– déposer une demande de crédit pour une participation de la Ville à la réalisation de ce système concernant le surcoût dû à la spécificité du vote électronique par le Conseil municipal.»

Lorsque le Grand Conseil siège sur ces bancs, les cent sièges sont occupés; nous, nous sommes quatre-vingts. Tous les boutons ne fonctionnent donc pas, il y a des places libres, les personnes se déplacent. Il y a donc certains aspects techniques à mettre au point et cela occasionnera peut-être un surcoût. A ce moment-là, si nous ne payons pas de location, je pense qu'il est tout à fait normal que nous participions aux frais d'installation de ce système de vote électronique.

Le Grand Conseil est en train de mettre le système en place; je peux même dire à M. Maudet que la mise en place du système électronique coûte 80 000 francs au Grand Conseil. Il s'agirait donc d'une participation à ces 80 000 francs en cas de surcoût.

Concernant la deuxième invite, il faudra évidemment changer certains points du règlement du Conseil municipal, parce que le vote électronique implique systématiquement un vote nominal. Est-ce que nous allons voter nominalement à chaque fois? Est-ce que le bureau du Conseil municipal procé-

dera comme d'habitude et dira: «accepté à la majorité»? Il faudra discuter de certains points du règlement, car ce n'est pas si simple. Pour cette raison, nous sommes favorables à un renvoi de cette motion à la commission du règlement.

M. Alain Marquet (Ve). J'interviendrai très brièvement, Madame la présidente, pour apporter peut-être une note un peu discordante par rapport aux précédentes interventions. Je trouve quand même pour le moins curieux qu'à une époque où nous assistons quotidiennement au retrait des responsabilités du Canton en matière de financement d'institutions tout aussi diverses qu'elles soient, nous accourions maintenant avec une proposition disant: «Ne faites pas sans nous, on est d'accord de payer.» Je trouve cela pour le moins curieux et je m'abstiendrai pour ce vote.

M. Didier Bonny (DC). Tout ce qui vient d'être dit est très intelligent, mais renvoyons simplement cette motion à la commission du règlement et, comme cela, on gagnera du temps.

La présidente. Nous sommes donc saisis de deux amendements. Je mets d'abord aux voix l'amendement de M. Perler et, s'il est accepté, nous ne voterons pas le deuxième amendement.

Mis aux voix, l'amendement de M. Jean-Pascal Perler est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est prise en considération et son renvoi à la commission du règlement est accepté à une large majorité (quelques oppositions et 2 abstentions).

M. Sami Kanaan (S). Maintenant que cette motion est votée – j'en suis heureux – je recommande à la commission du règlement de siéger assez vite, parce que le Grand Conseil a déjà commencé les travaux et que, comme il s'agit d'un problème de programmation du système, si on ne tient pas compte dès le début des spécificités du Conseil municipal, nous louperons le coche.

La présidente. Avant de continuer, j'aimerais rappeler que, tout à l'heure, il a été demandé de reprendre le point 20 de notre ordre du jour, concernant la

réponse du Conseil administratif à la motion N° 278 et à la question écrite N° 27. Monsieur Kanaan, est-ce que nous pouvons en discuter maintenant ou faut-il encore attendre?

M. Sami Kanaan. Savons-nous si M. Vaissade viendra ce soir?

La présidente. A ma connaissance, il n'est pas excusé. Vous préférez attendre que M. Vaissade soit là? (*Acquiescement de M. Kanaan.*) D'accord, nous attendrons.

5. Motion de MM. Georges Breguet et Roger Deneys: «Pour une gestion plus dynamique des produits de savoir et du patrimoine immatériel de la Ville de Genève» (M-407)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que selon l'UNESCO, l'économie de l'immatériel a quatre grandes composantes:
 - les technologies de l'information et des communications, ainsi qu'Internet;
 - la propriété intellectuelle, qui ne comprend pas seulement les brevets et les copyrights, mais aussi, quand on la prend dans un sens large, les noms déposés, les marques, la publicité, les services, le conseil, ainsi que l'éducation;
 - les bibliothèques et les banques de données électroniques, ainsi que l'audiovisuel au sens large;
 - les bibliothèques et les banques de données traditionnelles.

Remarquons que ces quatre domaines sont ceux dont la croissance est la plus forte dans les économies modernes que ce soit en termes de valeur ajoutée ou d'emploi.

- que la Ville de Genève est richement dotée en institutions et possède un très important patrimoine immatériel (par exemple: les manuscrits et les incunables de la Bibliothèque publique et universitaire, l'herbier du Conservatoire et Jardin botaniques, les gravures du Cabinet des estampes, les photographies du Centre d'iconographie genevoise, les collections scientifiques du

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 4765.

Muséum d'histoire naturelle, les enregistrements d'ethnomusicologie du Musée d'ethnographie, etc.); qu'il ne semble pas y avoir une politique claire sur ce sujet entre les différents départements, voire même à l'intérieur des différents services ou institutions des départements,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

1. à faire un inventaire détaillé du patrimoine immatériel de la Ville;
2. à définir le plus rapidement possible une politique commune entre ses différents départements, devant conduire à une meilleure gestion de l'économie de l'immatériel dont les buts politiques généraux seraient:
 - dans le domaine culturel non lucratif, un accès libre et gratuit, dans la mesure du possible, de ce patrimoine à l'ensemble de la population;
 - dans le domaine lucratif, à une augmentation importante des recettes directes ou indirectes induites par ce patrimoine;
3. à rendre compte régulièrement au Conseil municipal, par l'intermédiaire de la commission de l'informatique et de la communication:
 - du volume des consultations des documents libres d'accès;
 - des produits de savoir et du patrimoine immatériel de la Ville dans sa gestion.

M. Roger Deneys (S). Cette motion, que je cosigne avec M. Breguet, propose en fait de chercher des moyens de mettre en valeur le patrimoine immatériel de la Ville de Genève. Il est vrai que c'est un sujet qui tenait au moins autant à cœur à M. Breguet que les cimetières. Il s'agira donc pour moi de compléter son exposé par quelques touches personnelles.

Le patrimoine immatériel de la Ville, c'est-à-dire la représentation, notamment sous forme informatique, du patrimoine artistique et culturel de la Ville, constitue une valeur marchande importante à terme. Peut-être que tout le monde ici ne sait pas que M. Bill Gates, qui nous a fait l'honneur d'une visite, n'est pas seulement le patron de Microsoft, mais aussi le propriétaire d'une entreprise qui s'appelle Corbis et qui rachète des fonds d'images pour les numériser et pour pouvoir les vendre, parce que c'est une valeur marchande importante.

Numériser le patrimoine de la Ville, notamment le patrimoine artistique et culturel comprenant des tableaux et diverses œuvres d'art, permet de le diffuser sous forme informatique, que ce soit par Internet ou par CD-Rom. Cela permet évidemment de toucher des droits d'auteur, des droits de reproduction si ces documents sont de qualité suffisante. M. Breguet tenait beaucoup à défendre cet aspect, à souligner que la diffusion de ce patrimoine doit pouvoir rapporter de l'argent sous forme de droits d'auteur.

Pour le reste, et à titre personnel, je pense aussi qu'Internet est un outil de la démocratie. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'en faire uniquement un vecteur marchand, comme cela se pratique maintenant. Il s'agit aussi de diffuser des œuvres gratuitement. Il ne s'agit donc pas seulement de proposer des offres de qualité payantes, mais aussi de diffuser, le plus largement possible, à tout public, l'ensemble du patrimoine numérisé de la Ville.

Un site comme celui de la Ville de Genève ne devrait pas seulement proposer les photos des conseillères et conseillers municipaux, voire des conseillers administratifs, mais il devrait aussi offrir un ensemble le plus complet possible des œuvres en possession de la Ville. C'est pourquoi la motion demande, d'une part, de réaliser un inventaire de ce qui existe déjà, car il existe, notamment dans les musées, des inventaires qui sont faits sous forme informatique, et, d'autre part, de définir une politique globale et cohérente qui devrait permettre une diffusion payante de certaines œuvres et une diffusion la plus large possible des œuvres existantes par le site de la Ville de Genève.

La présidente. La parole n'étant pas demandée en préconsultation, je fais voter la prise en considération de cette motion et son renvoi au Conseil administratif...

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Non, à la commission des beaux-arts!

M. Roger Deneys (S). A la commission des beaux-arts!

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission des beaux-arts est accepté à la majorité (2 oppositions).

6. Résolution de M^{me} Isabelle Brunier et M. Pascal Holenweg: «Soutien à la réhabilitation officielle des combattants suisses de la guerre d'Espagne» (R-580)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Exposé des motifs

En juillet 1936, des généraux espagnols déclenchaient un *pronunciamento* militaire pour renverser la parlement et le gouvernement de la République espa-

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 4765.

gnole, démocratiquement élus. Après trois ans d'une guerre fratricide et meurtrière, ils instaurent, grâce à l'aide massive de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste et en l'absence d'une aide comparable des démocraties européennes à la démocratie espagnole, un régime dictatorial, qui sévira pendant quarante ans.

Dès le déclenchement de la guerre d'Espagne, dans tous les pays d'Europe, des milliers de personnes décidèrent de témoigner concrètement de leur solidarité avec la République espagnole et de leur volonté de combattre le fascisme en Espagne et s'engagèrent soit dans les troupes régulières de la République, soit dans les milices armées des partis et des syndicats antifascistes (le POUM, la CNT et la FAI, notamment), soit dans les Brigades internationales. Dans les seules Brigades internationales s'engagèrent 700 Suisses. Un tiers d'entre eux laissèrent la vie dans le combat. Les autres, de retour en Suisse, furent condamnés par les tribunaux militaires à de lourdes peines d'emprisonnement, souvent privés de leurs droits civiques et victimes d'interdictions professionnelles.

Depuis la restauration de la démocratie en Espagne, de nombreuses interventions parlementaires ont invité le Conseil fédéral à décider la réhabilitation des combattants suisses d'Espagne. Le 22 mai 1996, le Conseil fédéral leur rendit hommage, reconnu qu'ils avaient «agi en cédant à un motif honorable», mais refusait encore de les réhabiliter. Le 23 avril 1994, la conseillère fédérale Ruth Dreifuss qualifia la «lutte des combattants suisses en Espagne contre la dictature fasciste» de «courageuse et de nécessaire au maintien de la démocratie dans la République espagnole», et affirmait que ces combattants étaient «pleinement réhabilités d'un point de vue politique et moral»; ils attendent cependant toujours de l'être d'un point de vue juridique, soixante ans après la fin de la guerre. Le Conseil fédéral fit savoir qu'il partageait l'opinion de Ruth Dreifuss et exprima même, plus tard, «sa gratitude» et sa «reconnaissance à toutes les personnes qui se sont opposées au nazisme et à ses terribles conséquences pendant la Seconde Guerre mondiale», précisant que ces remerciements s'adressaient «également aux Suisses qui ont combattu en Espagne contre les forces fascistes». Ces belles déclarations n'ont pas eu de conséquences juridiques, et les combattants suisses d'Espagne n'ont toujours pas été réhabilités, alors que leur seul tort est sans doute d'avoir eu raison trop tôt, et contre la Suisse officielle, en s'engageant activement dans la lutte antifasciste.

Considérant:

- le réexamen critique, légitime et indispensable de l'attitude de la Suisse officielle avant et pendant la Seconde Guerre mondiale;
- la manière indigne dont ont été traités les combattants suisses de la guerre d'Espagne et des résistances antifascistes, après leur retour en Suisse;
- l'absence de réhabilitation de ces combattants par les autorités suisses, malgré de nombreuses démarches faites en ce sens;

Résolution: combattants suisses de la guerre d'Espagne

- la nécessité d'une reconnaissance de leur engagement antifasciste par la Suisse, après soixante ans de mépris, et alors que seuls quelques-uns d'entre eux sont encore en vie;
- la décision du Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, d'ériger un monument à Genève, en mémoire et en hommage aux combattants suisses de la guerre d'Espagne,

le Conseil municipal:

- exprime sa reconnaissance et son admiration à l'égard des combattants suisses des Brigades internationales, des milices antifascistes et des forces armées républicaines espagnoles pendant la guerre d'Espagne (1936-1939);
- exprime son soutien à la pétition, lancée par l'Association de soutien aux combattants suisses des Brigades internationales en Espagne, pour leur réhabilitation, y compris à titre posthume, par les autorités fédérales;
- demande aux autorités fédérales de hâter cette réhabilitation et de l'accorder également aux combattants suisses engagés dans les milices antifascistes, telles celles du POUM et de la CNT-FAI, les forces régulières de la République, y compris les forces basques.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). En l'absence des deux résolutionnaires, qui ne siègent plus parmi nous, j'ai été chargée de vous présenter brièvement cette proposition. En avril dernier, le Conseil municipal a voté à une large majorité la proposition N° 406 du Conseil administratif consistant à ériger, à la rue Dancet, un monument en hommage à l'action des combattants suisses de la guerre d'Espagne. Ce vote s'est fait en présence d'une poignée de survivants de cette aventure, à qui la majorité du Conseil avait rendu hommage.

La proposition qui vous est faite aujourd'hui est la suite logique de cet hommage rendu par la Ville de Genève à tous ceux qui ont lutté pour défendre la République espagnole contre le fascisme. Le monument érigé par la Ville de Genève est dédié à des hommes et à des femmes qui ont été condamnés pour l'action dont on les félicite aujourd'hui. Lorsque ce monument sera inauguré, les autorités s'inclineront devant des personnes que la justice suisse a privées, il y a plus de cinquante ans, de leur droit civique et parfois condamnées à des peines de prison.

En 1998, une association de soutien aux combattants suisses des Brigades internationales en Espagne a lancé une pétition demandant la réhabilitation, y compris à titre posthume, de ces combattants par les autorités fédérales. Cette démarche est notamment soutenue par M. Guy-Olivier Segond. Le groupe socialiste vous propose ce soir de vous associer à ce soutien en votant cette résolution.

Préconsultation

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutiendra ce projet de résolution. Nous savons tous que cette guerre civile fut une guerre fratricide et très meurtrière. Dans ma propre famille, beaucoup de personnes périrent dans cette guerre; leur seul tort était de combattre un régime totalitaire et fasciste. Ces personnes refusaient de se soumettre à un régime autoritaire allant jusqu'à l'écrasement d'une certaine classe sociale du peuple espagnol.

Dès le début de cette guerre, des milliers de personnes se sont mobilisées et sont parties au combat rejoindre les républicains espagnols, ainsi que certaines milices armées des partis et des syndicats antifascistes. Sept cents Suisses, notamment, se sont engagés dans les Brigades internationales. Un tiers d'entre eux y laissèrent leur vie; les combattants survivants, de retour en Suisse, reçurent pour tout accueil des condamnations à de lourdes peines et la privation de leur droit civique. Soixante ans après la fin de cette guerre, les combattants ne sont toujours pas réhabilités. Pourtant, notre pays est signataire des droits de l'homme et notre ville a toujours eu une réputation de terre d'accueil.

J'aimerais, en l'honneur de ces combattants, qu'enfin soit reconnu leur combat auprès des républicains et du peuple espagnol. Je vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter ce projet de résolution. J'aimerais terminer mon intervention en citant celui qui m'a élevée, milicien du bataillon, Rento Vásquez: «Viva la República, no pasarán.» (*Applaudissements.*)

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). C'est avec reconnaissance que l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) accueille cette résolution concernant la réhabilitation des combattants suisses de la guerre d'Espagne.

En effet, la non-reconnaissance de leur engagement antifasciste à une époque où cette menace planait non seulement sur l'Espagne, mais sur toute l'Europe – nous en avons eu la preuve trois ans plus tard – et la manière peu glorieuse dont ont été traités et criminalisés les Brigadistes à leur retour d'Espagne nous incite à soutenir cette résolution.

Plus de 700 volontaires venus de Suisse s'engagèrent dans les Brigades internationales. Un large mouvement de solidarité active se développa dans notre pays et des comités d'aide à l'Espagne républicaine se constituèrent, auxquels participèrent des représentants de tous les milieux progressistes. Cette lutte, ils la menèrent, et ils laissèrent leur vie dans cette guerre d'Espagne qui fut une répétition générale pour le fascisme qui déferla sur l'Europe.

Les Brigadistes suisses, qui rentrèrent au pays après avoir combattu pour la démocratie, la liberté et contre le fascisme qui s'apprêtait à déclencher la guerre mondiale, auraient mérité d'être accueillis avec reconnaissance, non seulement par la majorité de notre peuple, mais également par nos autorités. Or, que s'est-il passé? Les Brigadistes furent traduits devant les tribunaux militaires pour atteinte à la puissance défensive du pays; 239 furent condamnés à des peines de prison ainsi qu'à la suppression des droits civiques pour certains d'entre eux. Dès le début du procès, de multiples interventions et manifestations eurent lieu pour réclamer l'acquittement, plus tard l'amnistie et, enfin, la réhabilitation de ces combattants.

Aujourd'hui, même si nos autorités qualifient de courageuse l'attitude des Brigadistes et malgré de nombreuses interventions parlementaires, cette réhabilitation n'a pas encore été obtenue. C'est en multipliant les interventions auprès de nos autorités fédérales que le combat des Brigadistes sera reconnu; ils ont accompli un geste qui mérite de la reconnaissance et non pas du mépris.

Le Grand Conseil, dans sa séance du 20 mars 1998, a renvoyé au Conseil fédéral une résolution qui lui demande d'amnistier les Brigadistes suisses et les anciens résistants qui ont personnifié, dans l'honneur, le respect des valeurs démocratiques qui constituent le fondement de notre société moderne. Nous proposons donc à ce Conseil municipal d'accepter la présente résolution et de l'envoyer au Conseil fédéral. C'est un appui d'une ville messagère de la paix à toutes les autres interventions qui demandent, après plus de soixante ans, d'amnistier et de réhabiliter enfin les Brigadistes. Nous le devons aux survivants et, à titre posthume, à leurs camarades.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). A mon avis, nous allons voter une question importante, parce qu'elle permet de mesurer ô combien l'Etat n'a pas toujours raison contre la justice la plus élémentaire. J'espère que le vote de ce soir condamnera les jugements des tribunaux militaires de la fin des années trente et confortera dans leurs efforts les jeunes et les moins jeunes qui luttent aujourd'hui pour la justice, pour le droit d'asile, pour le progrès dans le monde.

J'aimerais vous soumettre deux amendements, mais, premièrement, j'aimerais quand même rappeler que les tribunaux militaires condamnaient les Brigadistes suisses de la guerre d'Espagne – chose unique dans le monde; la Suisse est l'unique pays à avoir systématiquement condamné les Brigadistes de la guerre d'Espagne – en vertu de l'article 94, en particulier, c'est-à-dire pour service militaire dans une armée étrangère; elle condamnait les Brigadistes de la guerre d'Espagne alors qu'elle tolérait parfaitement les gardes pontificaux qui, eux, défendaient un personnage des plus réactionnaires. Deuxièmement, la Suisse

condamnait les Brigadistes de la guerre d'Espagne pour affaiblissement de la puissance militaire défensive suisse, comme l'a dit tout à l'heure ma collègue. Rétrospectivement, c'est vraiment un comble que des tribunaux militaires et la société suisse officielle aient pu condamner des gens qui luttèrent contre les hordes nazies conduites par Hitler pour mettre le feu à la République espagnole.

Maintenant, on pourra peut-être faire remarquer que les Brigadistes suisses de la guerre d'Espagne ont partiellement été réhabilités. Certes, notre présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss, a serré la pince à quelques-uns d'entre eux, mais cela me semble nettement insuffisant. Les jugements militaires doivent être cassés. Les Brigadistes ont été condamnés à de lourdes peines, parfois six mois de prison, voire plus, au pénitencier de Witzwil, à cultiver les choux dans les marais du Seeland. Ces jugements doivent être cassés et ces gens-là indemnisés et complètement réhabilités. Une réhabilitation politique me paraît insuffisante. Ils ont été condamnés pour des crimes qu'ils n'ont pas commis!

Maintenant, j'aimerais revenir sur le fait qu'il n'y a pas eu de «dénazification» en Suisse. C'est là tout le problème. On a pris certaines mesures pour écarter des personnalités trop voyantes, comme le colonel commandant de corps Villet, qui complotait avec les nazis...

La présidente. Restez dans le sujet, s'il vous plaît, Monsieur Künzi. Article 90.

M. Daniel Künzi. Oui, Madame la présidente. Avec l'article 94 du Code pénal militaire, nous allons arriver à votre article 90, ne vous inquiétez pas. J'en viens maintenant à la Seconde Guerre mondiale et aux raisons de mes deux amendements. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les tribunaux militaires helvétiques ont eu le culot de condamner systématiquement les Suisses qui se sont engagés au côté des forces françaises libres de l'Armée du général de Gaulle. Encore aujourd'hui, ces gens-là n'ont pas été réhabilités. Ils vivent toujours; certains d'entre eux ont choisi de tourner le dos à la Suisse et habitent en France, mais ils vivent toujours et, à mon avis, il est important que, à l'instar des Brigadistes de la guerre d'Espagne injustement condamnés, on réhabilite également les Suisses qui ont combattu avec les forces françaises libres et la Résistance.

C'est pour cette raison que je vous sou mets un amendement qui vous propose, dans les considérants...

La présidente. Monsieur Künzi, vous ne pouvez pas modifier les considérants. Vous pouvez modifier les invites.

M. Daniel Künzi. Je propose d'ajouter à la fin des considérants: «ainsi qu'aux Suisses engagés dans les forces françaises libres et dans la Résistance» et, à la fin de la dernière invite:

Projet d'amendement

«ainsi qu'aux Suisses engagés dans les forces françaises libres et dans la Résistance».

Il est urgent de rendre justice à ces personnes qui ont parfois versé leur sang pour la République, que cela soit en Espagne ou en France. Il est urgent que le Conseil municipal fasse un signe dans cette direction.

La présidente. Pour que nous soyons bien au clair, je souligne que votre amendement concerne la troisième invite. (*Acquiescement de M. Künzi.*)

M. Guy Mettan (DC). J'aimerais dire que notre parti soutient tout à fait cette résolution, en raison des arguments qui ont été avancés par nos collègues, mais aussi pour trois autres raisons que j'aimerais brièvement évoquer. Si nous soutenons cette résolution en faveur de la réhabilitation des combattants suisses de la guerre d'Espagne, c'est d'abord parce que ceux-ci ont pris les armes pour défendre une république démocratiquement élue, à pouvoir légal, une démocratie sauvagement attaquée par une poignée de putschistes. Je crois que c'est un élément qu'il est très important de souligner à un moment où on tend à confondre les démocraties, les républiques légitimes et les putschistes, en tout cas dans certains pays.

Deuxièmement, je pense que nous vivons à une époque où le déferlement de la pensée unique constitue une menace pour chacun d'entre nous et qu'il est important de garder à l'esprit qu'il faut avoir une capacité de résistance et qu'il faut savoir résister à ces formes de domination subtiles. En ce sens, les combattants de la guerre d'Espagne sont un exemple que nous jugeons intéressant de soutenir.

Troisièmement, je pense aussi que dans notre monde la menace fasciste est loin d'être écartée; on la voit renaître sous des formes plus ou moins subtiles dans différents pays voisins et je crois que, par cette résolution, nous pouvons aussi montrer que nous sommes prêts à continuer à combattre ce danger. Merci de votre attention.

M. Mark Muller (L). Permettez-moi d'exprimer un avis discordant au sein de cette assemblée sur cette résolution. Nous sommes tous conscients ici du fait

que les communes, dans le canton de Genève, disposent d'extrêmement peu de compétence. Certains le regrettent; je n'en fais pas partie. Je considère que, dans un territoire aussi exigu que celui du canton, on doit concentrer le pouvoir au niveau cantonal et accorder les compétences aux communes lorsque cela se justifie strictement. Au sein des communes, les conseillers municipaux ont encore moins de compétences et, cela, avec vous probablement, je le déplore. Mais ce n'est pas le sujet de cette résolution; nous aurons probablement l'occasion d'en parler une autre fois.

Il faut savoir, Mesdames et Messieurs, qu'il existe à Berne un tiroir, extrêmement profond, où s'entasse un grand nombre de résolutions adressées à Berne par le Grand Conseil, par notre Conseil municipal, voire par des conseils municipaux d'autres communes. Ces résolutions concernent le peuple tibétain, la lutte contre l'apartheid, le scandale de la situation qui prévaut en Somalie ou au Soudan et d'autres causes extrêmement préoccupantes, mais qui ne sont pas de la compétence du Conseil municipal de la Ville de Genève, ni de la compétence du Grand Conseil genevois.

Mesdames et Messieurs, il existe des voies pour agir sur le plan fédéral dans ces domaines-là. Nous avons des députés qui nous représentent à Berne; saisissons-les de cette résolution, prenons rendez-vous avec eux; je suis certain qu'ils seront heureux d'exprimer nos positions sur ces dossiers devant les Chambres fédérales. C'est par cette voie-là qu'il faut agir et non pas par la voie d'une résolution déposée devant des instances qui n'ont aucune compétence en la matière.

Le groupe libéral estime que notre Conseil municipal se discrédite et discrédite par là même le canton de Genève. Nous sommes, sur le plan fédéral, régulièrement marginalisés. Nous avons à défendre sur le plan national des dossiers importants représentant des enjeux concrets, importants pour notre canton. En sollicitant les Chambres fédérales avec ce type d'objet-là, malheureusement, nous perdons de notre crédit et je ne pense pas que cela soit dans notre intérêt.

Le groupe libéral ne remet pas en question les mérites des combattants suisses, des Brigades internationales, des milices antifascistes et des forces armées républicaines espagnoles qui ont combattu pendant la guerre d'Espagne. Cela n'est pas notre propos, comprenez-nous bien. En revanche, nous nous abstiendrons sur cet objet pour les raisons que je viens de vous exposer et je vous invite à faire de même.

M. Sami Kanaan (S). Malgré ma grande sympathie pour la maman de M. Künzi, j'aimerais rappeler que le but n'était pas nécessairement de mettre

dans la même résolution tous les problèmes du monde. C'est vrai qu'on pourrait rendre justice à toute une série d'autres combattants, ceux de la Résistance française ou d'autres encore, mais cela serait infliger un déshonneur aux combattants de la guerre d'Espagne de faire de cette résolution une espèce de pot-pourri de la résistance contre le fascisme. Pour des raisons d'unité de matière essentiellement, nous tenons à consacrer ce texte au seul cas des combattants de la guerre d'Espagne.

A la déclaration de notre collègue libéral, je réponds qu'il est toujours facile de parler de non-compétence du Conseil municipal pour ne pas devoir prendre position sur le fond d'un problème. Chaque fois que nous parlons de la guerre d'Espagne, le groupe libéral est particulièrement mal à l'aise. C'était déjà le cas la dernière fois, avant que vous soyez parmi nous, Monsieur Mark Muller, et, par vos propos, vous représentez particulièrement bien le groupe libéral, qui fait toujours des zigzags tortueux pour éviter de prendre position sur le fond.

Il se trouve que la Ville de Genève accueille de nombreuses organisations internationales, que le nom de Genève – qu'on le veuille ou non, et ce n'est pas de l'arrogance, c'est un fait qu'on constate à l'étranger – a une autre résonance que celui de Berne ou de Lausanne, n'en déplaise à nos amis lausannois et bernois. Cela nous donne à la fois des droits et des devoirs, à la fois le droit et le devoir d'avoir un autre regard sur les questions liées, au sens large du terme, à la politique étrangère. Si la Ville de Genève prend position, cela a un peu plus d'impact au niveau symbolique que si c'est la Ville de Berne ou la Ville de Lausanne qui le fait.

Nous avons déjà discuté de la guerre d'Espagne et nous avons érigé un monument; la réhabilitation des combattants n'est que la suite logique. Nous essayons d'être cohérents.

M. Alain Marquet (Ve). Je me contenterai de renchérir sur les propos de M. Kanaan. Effectivement, la prise de position libérale est totalement inacceptable. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas entendus que nous devons nous taire; nous serons jugés un jour ou l'autre à l'aune de l'histoire, qui considérera sans doute que notre silence était une complicité. Cette complicité sera peut-être celle du Parti libéral; elle ne sera en tout cas pas la nôtre.

M. Jacques Mino (AdG/SI). En entendant l'intervention du groupe libéral, j'ai été étonné de constater qu'il faudrait comparer l'iniquité dont se sont rendus coupables les tribunaux en Suisse avec les iniquités qui ont lieu au Tibet

ou ailleurs. Je n'aime pas beaucoup la comparaison; nous sommes responsables de ce qui se passe en Suisse et nous devons dénoncer ici ce type d'iniquité. Par ailleurs, ce serait se discréditer de ne pas dénoncer ce genre d'affaire, parce que cela est plus important que vous ne l'imaginez, en tout cas pour nous.

Maintenant, je me rallie aux remarques de M. Kanaan. Je crois qu'il faut qu'on respecte l'unité de matière dans cette affaire, et je ne crois pas qu'il soit opportun d'amender cette résolution.

M. Pierre Losio (Ve). Suite à l'intervention du préopinant libéral, je voudrais rappeler ce que m'avait inculqué mon collègue Robert Cramer quand je suis entré dans cette enceinte, il y a cinq ans maintenant. Il m'avait dit que tout le monde était à peu près d'accord au moins sur une chose, c'est que cette enceinte était composée de quatre-vingts démocrates. Je continue à le penser.

Je continue également à penser que nous sommes comptables de l'histoire et que si nous sommes aujourd'hui conseillers municipaux, nous sommes comptables de l'histoire de certains de nos concitoyens genevois qui, à un moment, on fait un choix dans leur vie. Il me semble que, quand on est démocrate, on ne peut qu'approuver une invite qui dit: «J'exprime ma reconnaissance et mon admiration à l'égard des combattants suisses, etc.» Des gens qui se sont battus pour un régime démocratique, quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur son contenu ou sur sa portée, c'est une affaire de démocrate. Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant à exprimer une reconnaissance envers des concitoyens de notre ville, de notre canton, qui ont payé par la prison leur engagement.

Je veux continuer à croire que cette assemblée est composée de démocrates, c'est pourquoi j'invite véritablement tous les membres de ce Conseil, sans exception, à accepter la résolution telle qu'elle est présentée.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Certains s'étonnent de la position des libéraux, de leur abstention, mais, moi, cela ne m'étonne pas! Je me souviens que, lors du dernier débat concernant la pose de la statue, un membre du groupe libéral avait déclaré que les Brigadistes avaient choisi le mauvais camp. Je peux répéter si vous n'avez pas compris; moi, je l'avais compris. Je ne suis donc pas étonné de votre attitude.

Maintenant, est-ce qu'il y a un *melting-pot*, est-ce que je fais le grand écart en proposant d'unir les Brigadistes de la guerre d'Espagne avec les combattants des forces françaises libres, je n'en ai pas le sentiment. Ces deux groupes combat-

taient tous les deux un régime qui était agressé soit par le fascisme, soit par l'hitlérisme; ils défendaient tous la République que cela soit en France ou en Espagne. Cela dit, je ne vais pas m'obstiner, je retire mon amendement.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Je crois que l'essentiel a été dit, mais je voudrais revenir sur une question de fond et de forme. Je crois qu'il est inutile d'opposer ce que nous sommes autorisés à dire et ce que nous sommes autorisés à penser en tant que démocrates. Nos compétences se mesurent à l'efficacité de nos résolutions. Finalement, l'essentiel est que ce qui doit être dit soit dit et entendu, à un moment donné, par le plus grand nombre de personnes possible. C'est à cela que nous servons aussi.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Le Conseil administratif, à l'unanimité, soutient cette résolution. Il est clair, et cela a été dit dans les livres d'histoire et dans les films sur la guerre d'Espagne, qu'il y a eu des atrocités dans les deux camps, mais le camp antifasciste, Monsieur Mark Muller, a eu raison devant l'histoire. Dernièrement, lors d'une cérémonie à Séville, le roi d'Espagne, qui a maintenu l'unité de son pays (Santiago Carillo, chef communiste, lui a rendu hommage) a réhabilité la justesse des positions du camp républicain. M^{me} Burnand, fille de Brigadiste suisse, y avait été invitée.

Monsieur Mark Muller! Pendant la campagne électorale pour le Conseil national, les libéraux ont beaucoup parlé de liberté. Je n'ose croire que leurs propos sur la liberté eussent été des antiphrases. J'aimerais vous dire aussi que, s'il y a des tiroirs remplis de résolutions à Berne, je pense que Genève est une porte ouverte sur le monde, et c'est ce que je veux retenir de ce débat. (*Applaudissements.*)

La présidente. Nous pouvons passer au vote. M. Künzi a retiré son amendement, je fais donc voter la résolution.

Mise aux voix, la résolution est acceptée sans opposition (quelques abstentions libérales et radicales).

La présidente. Cette résolution sera donc envoyée au Conseil administratif, qui l'acheminera auprès du Conseil fédéral.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal:

- exprime sa reconnaissance et son admiration à l'égard des combattants suisses des Brigades internationales, des milices antifascistes et des forces armées républicaines espagnoles pendant la guerre d'Espagne (1936-1939);
- exprime son soutien à la pétition, lancée par l'Association de soutien aux combattants suisses des Brigades internationales en Espagne, pour leur réhabilitation, y compris à titre posthume, par les autorités fédérales;
- demande aux autorités fédérales de hâter cette réhabilitation et de l'accorder également aux combattants suisses engagés dans les milices antifascistes, telles celles du POUM et de la CNT-FAI, les forces régulières de la République, y compris les forces basques.

7. Interpellation de M. Sami Kanaan: «Octroi d'une concession de télécommunication à l'entreprise Colt» (I-807)¹.

M. Sami Kanaan (S). Je fais très rarement usage de l'interpellation, je crois que c'est la première fois et je pense que ce sera également la dernière.

Au printemps dernier, j'avais un dossier précis concernant le sujet de mon interpellation, qui était d'actualité, mais comme on ne la traite que six mois plus tard, ce n'est plus le cas. De plus, comme le Conseil administratif n'est pas obligé de répondre immédiatement, j'espère qu'il ne lui faudra pas plusieurs années pour le faire.

J'en reviens à mon interpellation. Comme tout citoyen circulant au centre-ville, j'ai remarqué, au printemps dernier – je sais que cela fait longtemps – plusieurs chantiers menés par l'entreprise Colt Telecom SA. Des tranchées étaient ouvertes dans lesquelles des câbles de fibres optiques étaient déposés, puis les tranchées étaient refermées. Apparemment, cette entreprise avait obtenu une concession du domaine public à des fins lucratives. J'aimerais savoir à quelles conditions la Ville de Genève octroie ces concessions du domaine public à des entreprises, dans le cas présent pour la pose de câbles de fibres optiques pour les télécommunications.

J'ai obtenu, de manière informelle, une réponse partielle m'indiquant que la nouvelle loi fédérale sur les télécommunications oblige les communes à octroyer

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 4765.

des concessions à des entreprises désirant installer des réseaux de télécommunications. C'est très bien, mais, du moment que c'est à but lucratif, j'aimerais savoir à quelles conditions la Ville accorde ces concessions du domaine public. Dans le cas présent, il s'agit de l'entreprise Colt Telecom, mais il y a d'autres sociétés concernées et je demande un éclaircissement à ce sujet.

M. André Hediger, conseiller administratif. Tout d'abord, je dois rappeler que c'est dans les années 1996-1997 que le Conseil national et le Conseil des États ont longuement discuté l'opportunité de mettre un terme au monopole de Télécom. M. Leuenberger était un ardent défenseur de cette idée et souhaitait la dissolution des PTT. La loi a été votée à une grande majorité par le Conseil national et par le Conseil des États et elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

A Genève, le premier à avoir obtenu la concession fédérale a été Swisscom. Même les Services industriels de Genève ne l'avaient pas encore ni aucune autre entreprise de la place.

Le 20 novembre 1998, la première demande m'est parvenue de la société Colt. C'était un problème nouveau en matière de gestion du domaine public. J'ai tout d'abord étudié la loi fédérale afin de déterminer la portée exacte des articles 25 et 35. La loi dit clairement que tout propriétaire d'un terrain qui fait partie du domaine public, en l'occurrence la Ville de Genève, les collectivités publiques, a l'obligation d'en autoriser l'exploitation par les concessionnaires. La société Colt ayant obtenu la concession fédérale, nous avons donc dû l'autoriser à installer et à exploiter des lignes, dans la mesure où celles-ci n'entravent pas l'usage général du domaine public.

Par ailleurs, la loi dit que nous ne pouvons pas percevoir de taxe de sociétés ayant obtenu une concession fédérale, comme c'est le cas avec le règlement cantonal L1 10. 15 qui permet de facturer mille francs par mètre linéaire. Dans le cas de Colt, seul un émoulement peut être perçu. Si vous le désirez, Monsieur Kanaan, je vous montrerai les articles concernés.

D'un commun accord, avec mes collègues du Conseil administratif, nous avons créé un groupe de travail composé notamment de M. Rapin de la DSI, de M. Choffat de la Voirie, de représentants de mon département et du Service de l'éclairage public. Le groupe a pour mission d'étudier les demandes qui nous sont adressées, car il est stipulé dans la loi que les divers partenaires concernés doivent se concerter avant d'ouvrir une tranchée.

Je rappelle qu'il existe une commission de coordination pour les travaux en sous-sol. Elle est composée de Télécom, des Services industriels, de la police pour la signalisation lumineuse et de la Ville de Genève pour l'éclairage. L'entre-

Interpellation: concession de télécommunication à l'entreprise Colt

prise Colt n'en faisait pas partie. Nous avons également demandé un avis de droit à M^e Bellanger, qui nous a confirmé que, selon la loi fédérale, nous étions dans l'obligation de donner non pas une concession comme vous le dites, Monsieur Kanaan, mais une autorisation d'utilisation du domaine public.

L'entreprise Colt nous a soumis un projet couvrant 8 kilomètres, tronçon par tronçon. Selon la loi fédérale, les bénéficiaires d'une autorisation sont tenus de remettre en état le sol en surface. Le problème qui s'est posé pour nous était donc celui de la coordination. Les projets reçus ont été soumis à la commission de coordination et il s'est avéré que les Services industriels étaient également intéressés par les tranchées que Colt voulait ouvrir. Toutefois, début 1999, ils n'avaient pas encore obtenu la concession fédérale qu'ils n'ont obtenue, de fait, que plus tard. J'ai réuni les deux parties pour voir dans quelle mesure elles pouvaient trouver un terrain d'entente. Malheureusement, aucun accord n'est intervenu, qui aurait permis d'utiliser les mêmes fouilles. La loi fédérale n'oblige pas à utiliser les mêmes fouilles, elle dit simplement que l'on peut demander que ce soit le cas à certains endroits, à condition que les autorisations puissent être données dans les trois mois qui suivent la demande. Les Services industriels ont tardé à donner leur réponse. D'importantes questions d'argent ont été discutées en ma présence. L'entreprise Colt a demandé aux Services industriels un certain pourcentage du montant des travaux de la fouille, mais ceux-ci ont refusé, préférant effectuer leurs propres fouilles. En tant que conciliateur dans cette affaire, j'ai trouvé cela navrant. Nous avons donc donné les autorisations nécessaires à la société Colt en facturant un émolument en fonction des demandes déposées, tronçon par tronçon.

Comme M^e Bellanger nous l'a rappelé, la loi fédérale dit également que nous devons faire preuve d'équité. Les Services industriels ayant obtenu la concession fédérale et nous ayant fait des demandes, je dois donc avoir la même politique envers eux. Par ailleurs, aucune autre entreprise n'a déposé de demande, la société Diax se ralliant aux Services industriels.

J'espère avoir répondu à votre interpellation. Je peux vous fournir le résumé de la loi fédérale. Si vous le désirez, Je peux aussi mettre à votre disposition les gros volumes de l'ordonnance d'application que M^e Bellanger a étudiée, lesquels sont en suisse-allemand.

M. Sami Kanaan (S). Je remercie beaucoup M. Hediger, mais je crois que je vais me passer du bouquin en suisse-allemand, même si je le comprends très bien.

J'aimerais tout de même relever deux choses: premièrement, ces prochaines années, les voies de circulation risquent d'être ouvertes en permanence, étant donné le nombre de concurrents dans le secteur des télécommunications, et, si j'ai

bien compris, c'est «grâce» à mon collègue de parti Moritz Leuenberger que la Ville de Genève ne peut pas demander la moindre redevance, ce que je regrette. Ma deuxième remarque concerne la qualité des chantiers. L'entreprise Colt s'est distinguée par la vitesse à laquelle elle ouvrait et refermait les fosses après l'installation de ses câbles. Or je constate que ces fosses sont souvent très mal refermées. J'aimerais savoir qui est chargé de remettre la chaussée en bon état et si la Ville n'a pas moyen de faire pression sur la maison Colt, qui a l'obligation de remettre le domaine public dans l'état où il se trouvait auparavant.

M. André Hediger, conseiller administratif. Vous avez constaté que la chaussée était mal refermée, ce qui est fort possible. Toutefois, cela ne dépend pas de moi, puisque je ne fais que donner les autorisations.

Hier, une séance de travail a eu lieu avec l'ensemble des services de la Ville de Genève. En effet, nous sommes intéressés par ces travaux, puisque nous devons aussi installer des tubes sur certains tronçons pour la DSI. M. Choffat, directeur de la Voirie, était présent et je lui ai fait la même remarque que vous, Monsieur Kanaan. Il m'a répondu que, dans 99% des cas, la chaussée est correctement refermée. S'il y a quelques endroits où ce n'est pas le cas, il faut me le signaler et je l'en informerai. Les conditions de l'autorisation d'utilisation du domaine public que nous donnons stipulent en effet que la chaussée doit être remise en état. Un article de la loi fédérale nous permet, si nécessaire, de réclamer à l'entreprise bénéficiaire de cette autorisation des travaux de remise en état de la chaussée. Signalez-moi les cas où vous constatez une malfaçon, car je suis disposé à entrer en discussion avec l'entreprise Colt afin qu'elle restaure la chaussée.

L'interpellation est close.

8. Interpellation de M. Roman Juon: «Prolongement de la ligne TPG N° 6 jusqu'au Collège Claparède, pour quand?» (I-808)¹.

M. Roman Juon (S). Cette interpellations et celle que je développerai après concernent nos jeunes et les TPG.

Une voix. Article 30.

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 4765.

M. Roman Juon. L'article 30 ne me concerne pas, étant donné mon âge et que je n'ai rien à faire avec la jeunesse.

Mon interpellation est en relation avec la pétition concernant la sécurité à la route de Malagnou. Je voudrais attirer l'attention de nos autorités, mais nos conseillers administratifs n'en ont rien à faire: personne ne m'écoute. Je vais peut-être attendre deux minutes afin que le Conseil administratif veuille bien être attentif à mes propos, parce qu'il s'agit de transmettre mes doléances aux TPG.

La présidente. Monsieur le conseiller administratif, vous êtes interpellé par M. Juon.

M. Roman Juon. Ce n'est pas M. Hediger que je vise en particulier. Je souhaite retenir l'attention d'un représentant du Conseil administratif. D'ici à ce que ce dernier reçoive les textes ou le *Mémorial*, il peut se passer quelques mois et je trouve que le sujet de mon interpellation est assez urgent, car le problème dure depuis des années. Il s'agit de la prolongation de la ligne de bus N° 6 jusqu'au Collège Claparède au moins; il faudrait même la prolonger jusqu'à Chêne-Bougeries.

Le cycle d'orientation et l'école Le-Corbusier sont relativement bien desservis; les pistes cyclables remplissent plus ou moins leurs fonctions, comme toutes les pistes cyclables – nous en avons déjà parlé hier soir – mais elles sont interrompues à certains endroits et ne permettent pas aux élèves venant de la ville de se rendre au collège en toute sécurité. Beaucoup d'élèves prennent le bus N° 6; je l'ai moi-même pris à plusieurs reprises et j'ai été impressionné par le nombre d'élèves qui tentent de le prendre.

Actuellement, les bus qui relient Chêne-Bougeries aux environs du Collège Claparède sont très peu nombreux et c'est une chose qui devrait changer. J'en ai discuté avec la direction du collège qui le souhaite également mais n'y croit plus, car cela fait des années qu'elle demande la prolongation de la ligne N° 6 et l'augmentation de la cadence des passages. Je pense que M. Vaissade sera intéressé par mes propos, puisque sa fille fréquente ce collège. Comme la Ville de Genève est représentée au conseil d'administration des TPG – je crois que nous y avons deux sièges – je demande que le Conseil administratif lui transmette ma demande et mette l'accent sur le problème de sécurité des élèves afin que cette prolongation se fasse.

Je trouve inadmissible que des élèves, qui n'ont pas toujours des matinées ou des après-midi complètes, les cours, surtout au collège, étant assez irréguliers, ne puissent pas utiliser les transports en commun. Cela concerne plusieurs centaines

d'élèves. Pour l'instant, par mesure de sécurité, soit de la part de la commune de Chêne-Bougeries ou de la Ville... (*Remarque de M. Lescaze.*) Monsieur Lescaze, ce n'est peut-être pas votre problème, mais ceux qui ont des enfants sont concernés...

La présidente. Si vous n'êtes pas d'accord avec les propos de l'interpellant, c'est une chose, mais respectez son droit de parole, s'il vous plaît.

M. Roman Juon. Actuellement, la ligne de bus N° 6 venant de la ville s'arrête à environ 400 mètres du collège; souvent, les parents des élèves venant de Chêne-Bougeries déposent leurs enfants par mesure de sécurité.

Je demande donc avec insistance que le représentant du Conseil administratif au conseil d'administration des TPG intervienne afin que la prolongation de la ligne N° 6 se réalise dans les meilleurs délais.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Madame la présidente, vous sollicitez le Conseil administratif; nous allons bien entendu répondre à l'interpellation de M. Roman Juon.

Je pense, effectivement, Monsieur Juon, que votre interpellation est tout à fait pertinente, dans la mesure où ce problème a déjà été soulevé à de nombreuses reprises par des habitants de la ville de Genève. Le Conseil administratif fera le nécessaire afin que M. Christian Ferrazino, qui siège au conseil d'administration des TPG, transmette les préoccupations du Conseil municipal.

M. Roman Juon (S). Je remercie M. Vaissade. Mon voisin, M. Rielle, me rappelle qu'il y a quelques années, lorsqu'il travaillait au service cardiomobile, il est allé chercher une jeune fille qui s'était fait renverser sur un passage pour piétons dans ce secteur. Récemment encore, il y a eu deux accidents, dont un pendant l'Escalade; c'est donc un lieu dangereux.

Je sais que cela énerve M. Lescaze lorsqu'on intervient aussi bêtement et, si je ne connais pas les horaires des bus, comme il le dit, je suis informé des accidents survenus à cet endroit.

La présidente. M. Rielle a demandé la parole sur cette interpellation. Le règlement est clair: il n'est pas possible de prendre la parole sur une interpellation, sauf si la majorité du Conseil municipal accepte d'ouvrir la discussion.

Je demande donc formellement à ce Conseil s'il est d'accord d'ouvrir la discussion.

Mise au voix, l'ouverture de la discussion est acceptée à la majorité.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je ne pensais pas créer un tel tumulte en demandant la parole. Je voulais simplement appuyer très fortement la demande de M. Juon. En 1984, alors que je travaillais au service cardiomobile, j'ai effectivement ramassé une gamine accidentée.

Les horaires de bus ne permettent pas de se rendre facilement à ce collègue. Souvent, les élèves utilisent leur vélomoteur et vous n'êtes pas sans savoir qu'ils doivent traverser la route de Malagnou, qui est extrêmement dangereuse. C'est tout ce que je voulais dire. Merci de m'avoir donné la parole.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

9. Interpellation de M. Roman Juon: «TPG, mettez un tramway à la disposition des jeunes pour qu'ils puissent exécuter un des «graffs» (1-809)¹.

M. Roman Juon (S). Cette interpellation vient d'une idée qui n'est pas du tout la mienne mais celle de la Ville de Zurich. Vous savez que cette ville innove dans bien des domaines, notamment lorsqu'elle a créé le tram restaurant qui, quelques années plus tard, a fait son apparition à Genève.

Vous avez remarqué que les bus sont de plus en plus décorés; il y en a qui sont complètement noirs, d'autres recouverts de publicité – bien qu'il y ait déjà suffisamment de publicité suite aux nouveaux accords intervenus entre certains partenaires et la Ville de Genève; cela rapporte de l'argent et nous sommes pauvres, d'accord, mais nous sommes en train de nous prostituer complètement. Lorsque l'on entend, dans le cadre de l'exposition Telecom, que, prochainement, les conversations par téléphone mobile seront gratuites à condition qu'on accepte d'être interrompus toutes les trois minutes par une petite publicité, comme aux Etats-Unis, vous imaginez dans quelle ère nous entrons. En tout cas, dès le troisième millénaire, cela va devenir catastrophique.

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 4765.

Les écoles sont également submergées de publicité; il y en a absolument partout. Je ne parle pas de la télévision, de la radio ni des journaux; nous ne vivons que de cela. Nos bus et nos trams sont noirs, rouges ou bariolés. Cela peut parfois être sympathique, et, personnellement, la publicité, du point de vue du graphisme, ne me gêne pas, mais, à la longue, cela devient pénible. Je trouve même cela dangereux pour nos enfants.

Je suggère de faire comme la Ville de Zurich, qui a mis un tram à la disposition des jeunes pour qu'ils le décorent avec des «graffs». Je pense que nous pourrions faire de même pour nos jeunes, tout en restant dans les limites de la moralité. Vous savez qu'il peut y en avoir de très beaux et j'aimerais que l'on tente cette expérience.

Je ne demande pas au Conseil municipal de se prononcer par voie de motion, de résolution ou de projet d'arrêté; je demande au Conseil administratif, plus particulièrement à M. Vaissade, qui s'occupe de la culture, ou à M. Tornare, qui s'occupe de la jeunesse – j'aurais bien voulu qu'il soit présent – de tenter une expérience. Je crois que cela ferait plaisir aux jeunes et démontrerait une volonté de la Ville de Genève d'être à l'écoute de nos jeunes pour qui la vie n'est pas nécessairement très passionnante ni très prometteuse en termes d'emploi.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

10. Réponse du Conseil administratif à:

- la motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M^{me} Nicole Rochat, acceptée par le Conseil municipal le 20 octobre 1997, intitulée: «Subventions: transparence» (M-278)¹;
- la question écrite de M. Albert Rodrik, du 1^{er} avril 1996, intitulée: «Subventions: contrats de trois ans» (QE-27)².

Suite de la discussion

La présidente. M. Vaissade étant présent, je vous propose de reprendre le débat que nous avons commencé à la séance de 17 h au sujet de la réponse du Conseil administratif à la motion N° 278 et à la question écrite N° 27. Je donne la parole à M. Kanaan.

¹ Réponse, 1678.

² Réponse, 1678.

M. Sami Kanaan (S). Je suis heureux de voir M. Vaissade parmi nous, puisque, apparemment, il est l'auteur de la réponse donnée au nom du Conseil administratif à la motion N° 278 ainsi qu'à la question écrite N° 27.

En deux mots, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. Nous découvrons, au détour d'une réponse du Conseil administratif, que le Conseil administratif a décidé d'introduire, d'une manière assez généralisée apparemment, un contrat de prestations quadriennal pour une majorité, sinon l'ensemble, des subventionnés de la Ville de Genève. C'est quasiment un scoop.

Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, à titre personnel, je ne suis pas opposé à ce projet; j'avais appuyé la proposition d'entrée en matière sur cette idée, qui présente un certain nombre d'avantages, avantages qui sont d'ailleurs cités dans la réponse, en particulier le fait que les associations, dans le cadre d'une planification budgétaire, pourront compter à l'avenir sur l'octroi de subventions pendant une période plus longue qu'une année. Elles ne seront donc pas soumises aux fluctuations de leurs subventions d'une année à l'autre. On pourra également négocier un certain nombre d'accords entre les subventionnés et la Ville.

Cela dit, nous avons certaines questions à poser. Nous souhaitons principalement préciser les intentions du Conseil administratif, la manière dont il compte organiser la discussion à ce sujet et le calendrier d'introduction de ce contrat. La manière dont le Conseil administratif compte organiser la discussion à ce sujet est très importante pour nous, car on ne bouleverse pas un système sans une certaine concertation avec les principaux concernés, c'est-à-dire les associations subventionnées. Pour la plupart d'entre elles, c'est un vrai changement de paradigme. Je ne pense pas que les associations subventionnées seront nécessairement opposées à ce contrat, mais il leur faut le temps d'en prendre connaissance, d'en discuter et d'en préciser les termes.

Je ferai quelques remarques superficielles au passage, puisqu'il n'y a pas eu de préparation à ce débat. En particulier, à la page 3, je lis: «Les contrats de prestations fixeront les droits et devoirs des deux parties»; cela sonne très bien. Ensuite, il est dit que la Ville s'engagera à fournir un certain nombre de choses et, en contrepartie de la participation financière de la Ville, le bénéficiaire des subventions s'engagera à fournir des prestations. C'est très bien, l'intention est bonne. Toutefois, cela peut être mal compris par une partie des subventionnés qui pourraient avoir l'impression que la Ville, à l'avenir, va leur dicter la manière dont ils doivent utiliser l'argent. Je sais que telle n'est pas nécessairement l'intention du Conseil administratif, mais il ne faudrait pas que les associations aient l'impression que la Ville les utilisera comme pur instrument, en quelque sorte, d'une politique précise d'un département à l'autre.

D'autre part, j'ai un doute existentiel en voyant qu'on fait coïncider la période quadriennale du contrat de prestations avec les cycles électoraux. Cela paraît inté-

ressant, mais je crois que cela ouvrirait la porte à toute une série de débats et de manipulations électorales pas nécessairement favorables à la sérénité du débat. Ce n'est pas plus mal qu'un nouveau Conseil municipal qui entre en fonction ait deux ans pour se mettre dans le bain avant de modifier ces contrats, en supposant qu'il les ait.

J'ai une dernière remarque concernant plutôt la méthode. Après quatre ans de subventionnement, l'enjeu est important, d'autant plus qu'on négocie pour quatre autres années; cela risque donc de créer une très forte pression aussi bien pour la Ville que pour les associations. Dans d'autres circonstances, j'ai vu appliquer un système de planification qui consiste – j'espère être clair en vous l'expliquant – à accorder des enveloppes pour quatre ans, mais dont on rediscute tous les deux ans. Cela donne des périodes qui se superposent, cela étale un peu la pression et permet d'éviter de gros bouleversements tous les quatre ans, qui seraient particulièrement difficiles à gérer, en tout cas pour les institutions dont la subvention constitue un élément essentiel du budget.

Je n'engage pas mon groupe dans mes remarques – c'est mon avis personnel – puisque, comme je l'ai dit, nous n'avons pas eu de préparation à cette discussion. Je trouve en tout cas intéressant d'en parler, mais cela mérite une discussion approfondie, car c'est un instrument délicat et complexe. J'insiste donc pour que le Conseil administratif nous donne l'occasion, d'une manière ou d'une autre, d'avoir une discussion mieux préparée et mieux structurée sur cette question.

La présidente. Monsieur Vaissade, voulez-vous répondre?

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Etant donné que je suis là, Madame la présidente, que vous me donnez la parole et qu'on m'a demandé de la prendre, cela serait quand même dommage que je ne la prenne pas.

D'abord, cette réponse est une réponse du Conseil administratif: il ne s'agit pas d'une réponse d'un département particulier. Il s'avère que mon département est bien placé pour répondre à cette question, puisque cela fait déjà plus de six ans que j'ai commencé à introduire progressivement des mesures que vous aviez demandées au Conseil municipal. L'application de ces mesures nécessitait des informations que l'administration générale ne pouvait pas nous fournir. On a donc introduit la comptabilité analytique. Dans tous les services, j'ai dû ordonner de nouvelles mesures et demander des saisies de données pour que nous ayons des instruments qui nous permettent d'y voir un peu plus clair. Vous connaissez tous les problèmes informatiques qu'a rencontrés la Ville de Genève. Nous avons des instruments lourds et nous ne disposons que de données macroscopiques.

Après la comptabilité analytique, progressivement, j'ai aussi introduit dans mon département ce que vous appelez le contrôle de gestion. Mais l'administration municipale fonctionnant à un rythme lent, c'est très difficile à faire; j'ai donc essayé d'envisager un fonctionnement différent dans mon département en anticipant. C'est pour cette raison d'ailleurs que mon département a un service pilote au niveau de la mise en place du contrôle de gestion de la Ville de Genève, notamment au Muséum d'histoire naturelle. Cela dit, ce sont des démarches particulières au département des affaires culturelles, mais, avec les services, nous établissons aussi des contrats de prestations.

J'anticipe un peu la démarche pour vous expliquer comment nous allons procéder avec les fondations. Chaque année, avec les directeurs de mes services, je conclus des contrats de prestations portant sur un objectif. Mon département collabore avec douze directeurs – voire treize, avec celui de la Fondation du Grand Théâtre – et, chaque année, on évalue comment les objectifs ont été atteints et, si nécessaire, on les modifie. Il existe donc une certaine procédure que nous employons déjà avec les services municipaux.

J'en viens maintenant à votre préoccupation, qui n'est pas celle des services municipaux, mais des fondations et des associations subventionnées. Je tiens à rappeler que cette réponse n'annonce pas de révolution dans la manière dont les subventions sont attribuées ni dans le contrôle de leur utilisation, en tout cas théoriquement. Je vous rappelle que, s'il y a des subventions, c'est parce que nous avons procédé à une délégation de compétences. Le Conseil municipal soutient certaines associations et fondations de droit privé ou de droit public qui offrent des prestations que la Ville juge nécessaires. Elle leur délègue ainsi des compétences.

Je peux vous citer deux exemples concernant mon département, qui sont les plus classiques et les plus traditionnels: le Grand Théâtre et l'OSR, qui, d'ailleurs, sont deux fondations différentes, l'une de droit public municipal et l'autre, l'OSR, de droit privé. Le Conseil municipal a désiré avoir un opéra d'une certaine dimension, d'une certaine renommée internationale, de même qu'il a souhaité avoir un orchestre de la Suisse romande. Pour cela, on délègue évidemment des compétences, puisque nous n'avons pas créé un orchestre municipal ni un Grand Théâtre entièrement municipal – même si la moitié du personnel est municipalisé – dans ce sens-là, c'est une délégation de compétences avec certaines délégations de pouvoirs.

Au-delà de cette délégation de compétences, il faut fixer les droits et les devoirs, c'est-à-dire les attentes de la municipalité. C'est ce que j'appelle un contrat de prestations, qui doit être adopté par les deux parties: la Ville de Genève et l'association à laquelle on délègue des compétences. Je précise que ces contrats concernent les subventionnés et les subventions nominales d'une certaine impor-

tance. Il ne s'agit donc pas de toutes les associations subventionnées, mais simplement des grandes institutions.

Une évaluation doit être faite. Il faut fixer certaines modalités et certains délais, étant donné que nous avons aussi souhaité exercer un contrôle analytique, c'est-à-dire un contrôle de toutes les prestations. Mais nous avons aussi besoin d'établir d'une façon plus précise ce contrat de prestations.

Cette réponse vous propose une démarche que nous allons entreprendre dans les prochaines années, principalement dans le département des affaires culturelles, sur la durée d'une législature, soit quatre années. Pourquoi? Parce que la population élit ses représentants selon leur programme politique, et cela pour quatre ans. Cependant, ces subventions seront votées chaque année et leur octroi induira un pouvoir de contrôle du Conseil municipal, sur une durée qui permet d'orienter des choix opérés en fonction des représentants politiques élus au Conseil municipal.

Il ne s'agit pas de créer des instruments pour importuner des personnes effectuant dans des associations un travail qui a été demandé par la municipalité. Il s'agit simplement de mieux ajuster la volonté du Conseil municipal et celle du Conseil administratif, de telle manière qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. En outre, si les prestations ne correspondent plus aux attentes du Conseil municipal, elles pourront être supprimées.

Il ne faut pas hésiter à préciser nos souhaits, car, si certaines activités sont des «branches mortes», c'est-à-dire qu'elles ne correspondent plus aux attentes de la municipalité, il faut avoir le courage de le dire. On évite ainsi de verser inutilement des subventions pendant six ou huit ans. A un moment donné, l'existence d'une association ne se justifie peut-être plus et on décide alors de la supprimer. Par ce contrôle, nous ne souhaitons pas valoriser une performance, mais rester au plus près de la réalité. Cela faciliterait le vote du Conseil municipal d'une subvention à une association ou à une fondation, quel que soit le domaine concerné, qu'il soit culturel, sportif ou social.

Voilà les explications complémentaires que je peux apporter. C'est une réponse à une demande du Conseil municipal; il est évident que le contrat de prestations devra être annoncé au Conseil municipal, notamment lors de la présentation du budget dans les commissions spécialisées, voire à la commission des finances. A ce moment-là, vous recevrez l'information officielle. Cette année, si vous avez examiné le projet de budget, vous avez constaté qu'aucun contrat de prestations n'a été proposé en commission des finances ou en commissions spécialisées. Par contre, nous travaillons actuellement sur un contrat de prestations avec l'OSR. Nous demandons que les statuts de l'OSR soient modifiés et, étant donné les délais, le contrat sera vraisemblablement proposé lors du budget 2001.

C'est la raison pour laquelle vous n'en avez pas été saisis aujourd'hui. Vous avez donc un contrôle sur ce qui se passe, vous pouvez l'approuver ou pas; en tout cas, vous restez compétents sur l'attribution de la subvention et vous êtes consultés sur la manière d'établir des contrats pour garantir certaines prestations.

Voilà, j'espère que je n'ai pas été trop long, j'ai même été succinct; ce sujet demanderait tout un rapport sur ce que nous allons faire. Sachez que nous n'avons pas écarté la consultation du Conseil municipal ni son préavis. Bien sûr, la gestion concerne le Conseil administratif, qui a certains pouvoirs; c'est logique par rapport aux institutions qui nous gouvernent. Toutefois, cela ne dépasse en rien les compétences du Conseil municipal.

M. Sami Kanaan (S). Je remercie sincèrement M. Vaissade pour ce complément d'explications très utiles. Cela permet d'éviter les malentendus car, effectivement, sur la base exclusive de la réponse écrite, on pouvait facilement croire que, du jour au lendemain, ou quasiment, on appliquait un nouveau régime à toutes les associations subventionnées par la Ville de Genève – et vous savez qu'il y en a beaucoup – y compris les plus modestes, les plus particulières, sans que cela soit vraiment discuté avec les personnes concernées pour leur permettre de se prononcer sur le système et de s'y adapter.

Dans l'ensemble, je suis assez d'accord avec ce qu'a dit le magistrat. L'essentiel de la négociation se fera – si j'ai bien compris – entre le Conseil administratif et l'institution subventionnée. Le Conseil administratif bénéficie donc d'une préparation optimale à la discussion sur la justification d'une subvention, sur son montant et sur les conditions qui lui sont assorties.

En fin de processus, sans être associé aux discussions sur la nature même du contrat de prestations, le Conseil municipal est forcément affaibli. Même si c'est nous qui votons la subvention, nous n'aurons pas participé à la discussion et nous n'aurons pas les éléments nécessaires au vote. Par exemple, si nous décidons que telle subvention doit être coupée de moitié ou doublée, vous pourrez nous dire: «Non, nous en avons discuté en long et en large, tout est prêt, tout est négocié.»

Je suis – toujours à titre personnel, je le précise encore – plutôt favorable à ce système, mais il serait intéressant de trouver un moyen d'associer le Conseil municipal au vote du contrat de prestations, ou tout au moins la commission spécialisée, voire la commission des finances. Je souhaite que cela se fasse aussi un jour avec les services de la Ville de Genève, au lieu de se bagarrer pour la ligne budgétaire 312 ou la ligne 318, etc., parce que, en fait, nous n'avons aucun pouvoir réel, en tant que Conseil municipal, de nous prononcer sur les objectifs et les

Motion: encadrement socioculturel des jeunes à Champel/Florissant/Malagnou

priorités d'un service, quel qu'il soit; je pense notamment au Service social. Il faudrait, par la suite, par exemple, voter un budget et laisser aux services le soin de gérer leurs factures d'électricité, de téléphone, etc.

Encore une fois, il faudrait éviter les malentendus. C'est une chose que de parler du contrat de prestations de l'OSR, mais c'est autre chose de parler, par exemple, de l'Association des parents d'enfants mentalement handicapés, qui bénéficie d'une subvention de la Ville. Est-ce que la Ville va lui dicter la manière de faire? Je ne pense pas que cela soit votre intention, mais, à la lecture du document actuel, on pourrait le penser.

Il y a donc tout le problème des subventions. Le mérite de cette discussion est, finalement, de reposer la question des critères et des priorités selon lesquels la Ville de Genève accorde ses subventions. Je ne peux que saluer la remarque finale du magistrat qui dit que cela mériterait un rapport beaucoup plus circonstancié et une discussion beaucoup plus développée.

La présidente. Je vous propose de passer au point suivant: la motion N° 3 de MM. André Kaplun, Pierre de Freudenreich, Jean-Luc Persoz et Bernard Lescaze: «Halle N° 6 de Palexpo». Je passe la parole à l'un des motionnaires, M. Persoz.

M. Jean-Luc Persoz (L). Merci, Madame la présidente. Nous vous proposons de reporter ce débat à notre prochain ordre du jour. Nous préférons attendre que la discussion sur ce sujet au Grand Conseil, prévue ces prochains jours, ait eu lieu. Je vous remercie.

11. Motion de M^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang et M. Didier Bonny: «Pour une couverture suffisante et rapide des besoins d'encadrement socioculturel des jeunes dans le secteur Champel/Florissant/Malagnou» (M-4)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- 5000 enfants habitent et fréquentent les écoles des quartiers de Champel, Florissant, Malagnou;

¹ Annoncée, 379.

Motion: encadrement socioculturel des jeunes à Champel/Florissant/Malagnou

- la Maison de quartier de Champel n'a pas encore la possibilité d'assumer plus que ce qu'elle n'offre;
- après sa démonstration de ces derniers mois, le Chalet, anciennement ECLA (Espace créatif de loisirs actifs), prouve, en accueillant une centaine d'enfants, qu'il peut parfaitement assumer un rôle complémentaire dans ces quartiers, à titre de solution transitoire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer rapidement un arrêté budgétaire permettant:

- de renforcer substantiellement les moyens accordés à la Maison de quartier de Champel;
- d'accorder au Chalet les moyens nécessaires pour fonctionner lors de la période transitoire;
- d'étudier un mode de fonctionnement valable permettant l'ensemble des activités des enfants et des adolescents dans les quartiers de Champel, Florissant, Malagnou.

M^{me} Nicole Bobillier (S). Que l'on se comprenne bien: dans cette motion, il s'agit des quartiers de Champel, Florissant et Malagnou et non – malgré les termes utilisés – du Chalet, anciennement ECLA et/ou de la Maison de quartier Peschier; pour la compréhension et la clarification des débats, il va bien falloir les nommer, mais, en réalité, la volonté des motionnaires est que l'on cesse de se chicaner entre les tenants des deux structures, que l'on ne perde pas de vue que l'on se mobilise, au Chalet ou à la Maison de quartier, pour les mêmes parents, les mêmes enfants, les mêmes secteurs et que, dans ce périmètre, premièrement, il y a d'aussi grands besoins qu'ailleurs et, deuxièmement, que rien n'existe au niveau du secteur adolescents de manière structurée ou permanente.

Le hasard a voulu que ces deux entités, le Chalet et la Maison de quartier, soient géographiquement voisines: la Maison de quartier est située au 32, avenue Peschier, et le Chalet au 34, avenue Peschier. Cela devrait simplifier bien des choses et assurer une perméabilité entre les deux associations fréquentées par les mêmes enfants – je le rappelle. Il y a, au contraire, des réticences de la part de la Maison de quartier surtout, pour d'obscures raisons et par formalisme. C'est regrettable.

Le souci devrait être le service aux habitants de ce quartier, aux enfants, et non des vieilles querelles, dont certaines sont vieilles de vingt-cinq ans, mais qui sont reprises au vol par de nouveaux participants dans cette structure ou dans ce quartier. De grâce, on ne vit pas au passé lorsqu'on a la charge de plus jeunes. Allons avec eux vers l'avenir! Le magistrat en charge des affaires

Motion: encadrement socioculturel des jeunes à Champel/Florissant/Malagnou

sociales, M. Manuel Tornare, y fait allusion dans le document remis à la commission sociale et à la presse, intitulé: «Cent jours de Manuel Tornare». Je cite: «L'action du département va se réorienter pour rendre les maisons de quartier et les centres de loisirs plus en adéquation avec les attentes et les besoins des populations. La réflexion est en cours avec les responsables de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Le souhait principal du magistrat est de renforcer le service public sans exclure, bien au contraire, la collaboration de bénévoles et d'associations privées.» Le Chalet entre tout à fait dans cette catégorie.

Le Chalet survit à l'Espace créatif de loisirs actifs (ECLA) avec un nouveau comité, au fait du fonctionnement de la vie associative et entièrement bénévole. Les moniteurs reçoivent «la moindre», c'est le cas de le dire, puisque la seule source de revenus, jusqu'à la rentrée, reposait sur les cotisations. Depuis, le magistrat a répondu à la première invite de la motion N° 4 en accordant une somme de 15 000 francs jusqu'à fin décembre, ce dont le Chalet le remercie vivement. Rappelons que le Chalet, à la suite de l'ECLA, bénéficie de la subvention déguisée liée à l'occupation des locaux.

Aidé par le département des affaires sociales, le comité du Chalet encadre son animatrice. En effet, une exigence a été posée: une formation dans le cadre de l'Institut d'études sociales (l'IES) doit être suivie par l'animatrice responsable, en vue de l'obtention du titre requis. D'autre part, des négociations sont en cours avec la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), cela sous la conduite de M. Aegerter, directeur du département. Le Chalet a toujours revendiqué son droit à la complémentarité et il le prouve.

On en arrive à la Maison Peschier. Suite à l'article paru dans la *Tribune* du mardi 5 octobre sous la plume de M^{me} Sandra Widmer-Joly, M^{me} Isabelle Lam, monitrice, chargée de la coordination des camps de centres aérés, explique que, à Champel, la demande dépasse l'offre, que toutes les places sont parties en une seule journée; elle a dû refuser la moitié des 70 demandeurs. Elle ajoute qu'elle n'a rien d'autre à proposer aux parents des enfants que l'on ne peut accepter; les parents téléphonent alors à la FASe et, par la voix de M. Dupanloup, ils sont aiguillés sur le Chalet qui, à son tour, reçoit des demandes d'autres quartiers.

Voilà donc la preuve, premièrement, de la complémentarité du Chalet dans le périmètre Champel/Florissant/Malagnou, deuxièmement, de la nécessité de reconsidérer les moyens à mettre à la disposition de la Maison Peschier et, troisièmement, d'engager une réflexion sérieuse entre Maison de quartier, Chalet, FASe et département, afin de normaliser une situation ambiguë qui n'a que trop duré.

On en découvre actuellement les limites à l'occasion des centres aérés d'octobre. Cette réflexion doit impérativement porter sur l'accueil des ado-

Motion: encadrement socioculturel des jeunes à Champel/Florissant/Malagnou

lescents. Champel n'est pas aussi tranquille qu'on l'imagine. Les ados vont «envahir» d'autres quartiers, d'autres centres, d'autres lieux. Le souhait des motionnaires est de renvoyer cette motion à la commission sociale et de la jeunesse, afin d'entendre la Maison de quartier Champel/Florissant/Malagnou sur ses activités, de connaître ses besoins, ses espoirs, son envie réelle et honnête de collaboration avec une structure dite privée, d'entendre le Chalet et la FASe, mais, surtout, d'entendre le magistrat développer sa philosophie sur les maisons de quartier et centres de loisirs, d'une manière globale et générale et sur ce quartier plus précisément. Tout cela afin qu'un débat de fond puisse avoir lieu pour clore plusieurs années de polémique dans ce quartier et recentrer les activités, en respectant les usagers de ces services, services de plus en plus sollicités.

Mes collègues, M^{me} Hämmerli-Lang et M. Bonny, vont se faire un plaisir de compléter cette intervention.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Comme nous l'avons tous remarqué, une ligne budgétaire de 20 000 francs a été inscrite dans le projet de budget 2000 pour le Chalet. Cela est, je trouve, fort bien. Mais qu'en est-il des adolescents qui, lorsque la température le permet, zonent au parc Bertrand, avec ce que cela comporte?

L'école, ce magnifique bâtiment rénové à grands frais, est complètement taguée, ainsi que le mur de tennis – et ce n'est pas M. Juon qui va me contredire. Les poissons du jardin Blanc sont retrouvés morts et il reste sur place des harpons faits d'un bout de bois et d'une fourchette, paraît-il. Seules les Eglises s'efforcent d'organiser quelques réunions de paroisse, sans trop de succès.

Les radicaux soutiennent cette motion pour que, à Champel également, un encadrement soit proposé aux adolescents.

M. Didier Bonny (DC). Je remercie mes deux collègues pour leur intervention; elles ont dit à peu près tout ce qu'il y avait à dire. La seule chose que j'aimerais rajouter est que, après tant d'années, car cela doit faire quatre ans qu'on discute de ce sujet une fois par année, j'ai enfin l'impression que les choses avancent. Il est vrai que la ligne budgétaire inscrite par M. Tornare dans le budget est un pas qui va dans la bonne direction. Cela démontre enfin que les besoins à Champel ne sont pas couverts et qu'il faut faire quelque chose main dans la main. C'est comme cela qu'on trouvera une solution qui profitera à tout le monde. Cela, c'est le plus important et il faut oublier les querelles de clocher.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Très brièvement, Madame la présidente, car vous savez que, quand je me lève pour parler du quartier de Champel, il faut craindre le pire. (*Rires et remarques.*)

Effectivement, c'est ce que j'allais vous dire, je vais me rasseoir aussi rapidement que je me suis levé, parce que je m'incline très volontiers devant la prudence oratoire et la courtoisie de M^{me} Bobillier. Les libéraux adhèrent pleinement aux remarques faites par M^{me} Bobillier, pour les motifs qu'elle invoque, et saluent la courtoisie avec laquelle elle a traité ce dossier. Les libéraux proposent, à leur tour, le renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse.

M^{me} Barbara Cramer (L). Au moment où la Maison du Bout-du-Monde subissait l'attaque de la gauche, certains dont moi-même ont voulu donner les moyens à l'ECLA de sauver la Maison du Bout-du-Monde. Je me permets de vous rappeler un peu l'historique de cette affaire.

L'ECLA était logé dans la Maison du Bout-du-Monde, avec une autre organisation, et il a fait un excellent travail. Personne n'a jamais contesté la qualité de son travail. Il s'est aussi occupé d'adolescents, il y en avait énormément. Les adolescents attendaient, alignés devant la porte, le soir, surtout en fin de semaine, pour pouvoir entrer et participer à des fêtes qui étaient données à ce moment-là.

M^{me} Torelle, qui, à l'époque, dirigeait cette organisation – qui ne s'appelait pas ECLA – faisait partie de la Maison du Bout-du-Monde. M^{me} Torelle a ensuite dû quitter les lieux; elle est partie sans recevoir un centime et sans se voir attribuer un autre local. Elle a malgré tout continué à s'occuper de tous les enfants. Finalement, on leur a proposé un autre endroit où M^{me} Torelle a pu continuer ses activités. En même temps, elle a dû engager des fonds personnels pour ne pas abandonner ces enfants dont elle s'occupait. Cela est tout à fait véridique.

Je peux également dire que j'ai participé à une soirée organisée par l'ECLA, jusqu'à tard dans la nuit, avec M^{me} Bobillier et M. Bonny – vous ne pouvez pas dire que vous avez oublié cette soirée – et, lors des votations, ici même, dans cette enceinte, vous avez voté contre la Maison du Bout-du-Monde, qui avait pourtant fait un magnifique travail. C'était la seule instance dans ce quartier. Je pourrais retrouver mon intervention; je m'étais renseignée et j'avais compté qu'il y avait 5000 enfants à ce moment-là qui vivaient à Champel et dont on devait s'occuper.

Maintenant, je suis très contente, car vous êtes revenus sur votre décision. Je trouve quand même que le montant de 15 000 francs est insuffisant pour le Cha-

Motion: encadrement socioculturel des jeunes à Champel/Florissant/Malagnou

let. Vous avez oublié de préciser quels sont les moyens que vous voulez accorder à la Maison Peschier et ce que vous imaginez comme activités et comme prise en charge des adolescents. Cela est important. D'autre part, que s'est-il passé avec M^{me} Torelle, qui a engagé des fonds personnels? N'a-t-elle jamais eu de l'aide pour rembourser son deuxième pilier?

La présidente. Excusez-moi, Madame Cramer; je crois que ces questions pourront être posées à la commission sociale et de la jeunesse, puisque la demande a été faite de renvoyer la motion à cette commission.

M^{me} Barbara Cramer. Oui, ce sera très bien, car il y a eu beaucoup d'oublis dans ce qui a été fait auparavant. Maintenant, au moins, cela va être pris en considération; je pense donc que je ne perds pas mon temps. Comme M. Froidevaux l'a dit, nous sommes ravis que quelque chose soit fait dans ce quartier, mais il faut quand même se souvenir de ce qui s'est passé avant.

M. Gérard Deshusses (S). Je tiens à me porter en faux contre ce que dit M^{me} Cramer, pour la bonne et simple raison qu'il y a belle lurette que la Maison du Bout-du-Monde ne s'occupe plus des enfants ni des adolescents. J'avais d'ailleurs eu l'occasion, il y a de cela environ une dizaine d'années, de démissionner du comité de gestion, parce que justement il y avait maldonne et que les enfants du quartier, qui sont au nombre de 10 000 si on tient compte de la population scolaire, n'étaient pas pris en compte dans les activités de la Maison du Bout-du-Monde. Et ces activités autres se poursuivent en dépit de toutes les interventions qui ont été faites. Et cela, c'est scandaleux.

Cela dit, il reste la maison de quartier, qui, seule, ne suffit pas, et je vous invite à soutenir cette motion extrêmement importante pour un quartier qui n'a pas l'équipement nécessaire et pour une jeunesse qui se trouve, effectivement, sans encadrement.

Madame Hämmerli-Lang, à propos du parc Bertrand, j'aimerais tout de même rappeler que M^{me} Bertrand, en 1948, avec l'assentiment de son mari, mort quelques années plus tôt, a fait don du parc et de la maison non pas à la Ville de Genève et à l'ensemble de la population, mais, en priorité, aux enfants, pour que ces derniers puissent s'y amuser. C'est la raison pour laquelle on n'a jamais pu y aménager des terrains de sport, comme certains voulaient le faire. Ce parc est prioritairement réservé aux enfants pour qu'ils s'y ébattent, et moi, je trouve cette situation fort satisfaisante. Je ne trouve pas qu'ils y zonent et j'habite à côté, tout comme vous.

Motion: encadrement socioculturel des jeunes à Champel/Florissant/Malagnou

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Cramer que ce n'est pas M^{me} Bobillier qui a pris les décisions concernant le Chalet et que, jusqu'aux prochaines élections, je suis le magistrat. M^{me} Bobillier pourra peut-être être magistrate dans quatre ans, mais, pour l'instant, c'est moi qui prends les décisions! Cela, sans vouloir être vaniteux. (*Remarque de M^{me} Cramer.*) Oui, Madame, vous avez parlé des 15 000 francs en remerciant M^{me} Bobillier de ce crédit!

Je remercie les motionnaires, qui ont avoué, avec sincérité, que j'avais déjà répondu à certains de leurs vœux. En ce qui concerne la Maison de quartier de Champel, des discussions sont en cours au sein de la Coordination des centres de loisirs Ville, pour répartir entre les institutions l'enveloppe globale qui leur est attribuée par le Conseil municipal. Evidemment, en dernier ressort, si ces discussions n'aboutissent pas à des conclusions satisfaisantes, je serai obligé de trancher.

J'aimerais faire quelques remarques concernant les besoins en maisons de quartier sur le territoire de la commune de Genève, car il est vrai qu'il y a des besoins, et non seulement à Champel. Dernièrement, j'ai pris des contacts au sujet du quartier de la Concorde, avec l'Association des habitants de la Concorde. J'ai pris également des contacts avec la mairie de Vernier et le Conseil municipal de Vernier, car, dans le cadre d'une future communauté urbaine, il serait peut-être utile de créer une maison de quartier de la Concorde en collaboration financière avec la mairie de Vernier. Cela, c'est vraiment aller dans le bon sens, c'est-à-dire allier les forces de la commune de Genève et les forces de la commune de Vernier. Dans d'autres quartiers, qui sont à la périphérie d'autres grandes communes, on pourrait peut-être aussi trouver des solutions de ce genre.

Revenons maintenant au quartier de Champel et au Chalet. M^{me} Bobillier l'a dit, j'ai accordé la somme de 15 000 francs jusqu'à la fin de l'année civile 1999 et j'ai fait mettre 20 000 francs au budget 2000. Concernant l'attribution d'un emplacement au Chalet, vous savez qu'en février 2000 le Chalet devra quitter les locaux qu'il occupe à l'heure actuelle au 34, avenue Peschier; c'est une demande de la Gérance immobilière. Au sein de mon département, nous sommes en train de faire des investigations pour voir si nous pouvons trouver un lieu pour le Chalet.

M^{me} Bobillier a aussi dit que, sous mon impulsion, nous avons organisé durant l'été une rencontre entre les responsables du Chalet et les responsables de la FASE, afin de mettre en route un processus permettant, à terme, l'adhésion du Chalet à la FASE, son intégration dans le réseau public genevois – ce que je défends assidûment. Une phase transitoire sera nécessaire et, pour répondre aux exigences de la FASE, comme l'avait dit M. Lance, il faudra que l'animatrice, res-

ponsable du Chalet, M^{me} Torelle, s'engage expressément à suivre la formation exigée par l'Institut d'études sociales.

Enfin, sous la houlette du département, des contacts sont en cours entre les responsables du Chalet et ceux de la Maison de quartier de Champel, afin de favoriser la collaboration entre les deux et de développer, de façon optimale, des activités pour enfants et adolescents dans ce quartier. Je désire renforcer le service public, car, Madame Cramer, quand le service public est déficient, il y a multiplication d'associations privées périphériques autour du service public; c'est contraire à ma philosophie. Il faut vraiment que le service public réponde aux demandes de la population.

Quant à la Maison du Bout-du-Monde, je partage les vues de M. Deshusses. Hier, j'ai lu un communiqué disant que le Conseil administratif a demandé au procureur général l'évacuation de la Maison du Bout-du-Monde, car il est vrai que c'est devenu un dancing pour quadragénaires, qu'il y a une buvette et que, dans sa conception actuelle, ce lieu ne correspond plus à la mission du service public d'aide aux jeunes telle que nous la désirons.

Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté sans opposition (quelques abstentions).

12. Motion de MM. Alain Marquet et Roger Deneys: «Laissons respirer la ville, les conseillers municipaux montrent l'exemple!» (M-5)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les habitants de notre ville souffrent régulièrement de taux de pollution trop importants dus à la circulation automobile;
- qu'il existe un parking dit «de Saint-Antoine»;
- que les conseillers municipaux peuvent bénéficier de la gratuité du parcage dans celui-ci;
- que cet avantage ne se justifie absolument pas;
- que les séances du Conseil municipal se terminent à des heures où les TPG offrent encore une large palette de prestations;

¹ Annoncée, 379.

- que le territoire de notre agglomération n'est pas si étendu qu'il ne soit impossible de se rendre rapidement de l'Hôtel de Ville à son domicile ou vice versa, le plan piétons le prouve assez!
- que le vélo est un excellent et très hygiénique moyen de se déplacer en ville en respectant les poumons des autres citoyens;
- que le principe du pollueur-payeur doit s'appliquer pleinement pour inciter au transfert modal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de supprimer la distribution de tickets de sortie gratuite du parking de Saint-Antoine;
- d'étudier la possibilité de remplacer cette prestation par la distribution de titres de transport TPG.

M. Alain Marquet (Ve). Dans cette enceinte, il y a déjà quelques années, un groupe s'était mobilisé pour libérer la demi-lune du parking sauvage qui la défigurait chaque soir de séance plénière du Grand Conseil ou du Conseil municipal. Je n'aurai pas l'insolence de vous rappeler le nom du groupe en question; je vous donnerai seulement un indice en disant que cela commençait par «éco» et finissait par «logique». Cette entreprise de libération de l'espace urbain avait abouti à ce que je nommerais une «demi-victoire sur la demi-lune».

Cette reconquête de l'espace urbain était cependant hautement symbolique à nos yeux et nous entendons entériner ce symbole par la motion que nous vous présentons ce soir. En effet, nous laissons à d'autres le soin ou l'envie de se prendre pour des autruches, comme nous laissons encore à d'autres la joie de se contenter de voir provisoirement disparaître les causes d'une nuisance dans les sous-sols, fussent-ils historiques, de notre cité; l'enfouissement, vous le savez, n'est pas vraiment notre tasse de thé, quels que soient les déchets concernés. Notre volonté est de permettre la diminution réelle de l'émission des nuisances plutôt que leur disparition très provisoire dans les étages inférieurs d'un parking. Toutes les pierres apportées à l'édifice de l'amélioration de la qualité de l'air en ville nous paraissent utiles; nous sommes le promoteur de cet édifice – promoteur, pour une fois.

Il nous semble donc que le Conseil municipal, dans son ensemble, tous partis confondus – M. Froidevaux s'était fendu d'une brève enquête il y a quelques mois et, visiblement, tous les partis étaient concernés – se doit de montrer un civisme actif et cohérent en la matière. Nous suggérons que soit aboli le principe de distribution aux conseillers municipaux de tickets de sortie du parking de Saint-Antoine les soirs de séances plénières, parce que, à nos yeux, cela est une incita-

tion à la pollution, à la circulation automobile et à l'incivisme. En effet, si certains ressentent le besoin de se faire sponsoriser pour payer le baby-sitting de leur voiture, c'est pour nous un assistanat inutile, dérisoire et risible. L'usage d'une voiture a un coût, les frais de parcage en font partie et s'y soustraire nous paraît hautement déloyal, alors que les collectivités dépensent chaque année des sommes de plus en plus importantes en subventions pour les transports collectifs, les pistes cyclables et les cheminements piétonniers.

Cependant, nous ne pouvions pas nous contenter d'abolir une mesure sans en proposer une autre en remplacement. Nous proposons donc en échange une mesure qui se veut incitative, prévoyant la distribution de titres de transport des TPG. Par avance – parce que nous imaginons les envolées libérales à ce sujet – nous tenons à vous informer que nous nous opposerons à d'éventuelles propositions visant à laisser le libre choix de l'utilisation du parking ou des TPG. Pour nous, ce n'est pas une alternative crédible.

Préconsultation

M. Mark Muller (L). Sur le principe, le groupe libéral est opposé à cette motion. Toutefois, si vous deviez accepter l'amendement que je proposerai tout à l'heure avec M^{me} Rys et M. Lescaze, nous serions d'accord de renvoyer cette motion en commission.

Je dirai quelques mots d'explication quant à notre position de principe. Le premier élément concerne l'utilité du parking pour vous et moi. Il est inexact de dire que chacun d'entre nous a les moyens de se passer de la voiture pour venir aux séances du Conseil municipal. Il est vrai que nous sommes tous censés habiter en ville de Genève; en revanche, nous ne travaillons pas tous en ville de Genève. Un grand nombre d'entre nous travaille en dehors des limites de notre commune, que ce soit du côté de l'aéroport ou dans le canton de Vaud et, lorsque nous avons des séances à 17 h ou 17 h 30, généralement nous venons directement de notre lieu de travail aux séances du Conseil municipal ou aux séances de commissions. Il existe donc une utilité manifeste de la voiture, je dirais même un caractère indispensable de la voiture pour un grand nombre d'entre nous.

D'autre part, le fait d'avoir une place de parc à disposition dispense ceux qui viennent en voiture de tourner pendant de longues minutes pour essayer de trouver une place. En désespoir de cause, ces derniers doivent malgré tout aller se garer au parking de Saint-Antoine. Si on bénéficie de la gratuité du parking de Saint-Antoine, on y va tout de suite. Cela épargne également l'environnement de notre commune, dans la mesure où on circule moins pour trouver une place.

Dernier point pour souligner l'importance de l'accès gratuit à ce parking: il est vrai que, généralement, nous finissons nos séances à 23 h, mais ce n'est pas toujours le cas; il n'est pas encore arrivé dans cette législature que nous terminions à minuit, mais je sais que, par le passé, ce cas de figure a été rencontré et il n'est pas exclu que, à l'avenir, cela se reproduise.

Le deuxième élément est l'usage du vélo évoqué dans les considérants de la motion, je cite: «le vélo est un excellent et très hygiénique moyen de se déplacer en ville en respectant les poumons des autres citoyens»; bien sûr, nul ne le conteste. Sans vouloir faire de longs discours à ce sujet, je me référerai à l'excellente intervention de mon collègue Froidevaux d'hier: tout le monde n'a pas les moyens d'utiliser le vélo et, parmi nous, il est parfaitement clair que certains ne pourront jamais l'utiliser pour venir à nos séances tardives.

Le troisième élément qui m'a interpellé est le sacro-saint principe du pollueur-payeur. Effectivement, c'est un des principes de base de la protection de l'environnement, que je ne remets pas en question. Cependant, qui est le pollueur ici? Est-ce que c'est vous et moi, est-ce que c'est chaque conseiller municipal qui utilise sa voiture ou est-ce que c'est la Ville de Genève, qui nous convoque, qui nous a élus pour siéger ici et qui a besoin de nous pour prendre un certain nombre de décisions? Nous travaillons pour la Ville; nous sommes au service des citoyens de cette Ville. Lorsqu'on parle de pollueur-payeur, je considère, d'une certaine façon, qu'on peut soutenir que c'est la Ville de Genève qui est le pollueur dans ce cas et qu'il est légitime que la Ville paie ces tickets de parking, qui nous permettent d'ailleurs de polluer un peu moins.

En définitive, ce qui nous déplaît dans cette motion, c'est son caractère assez brutal, malgré tout, car on veut d'un seul coup supprimer une prestation. Vous qui, d'habitude, êtes plutôt contre la suppression des prestations, je trouve curieux que vous vouliez, comme cela, d'un trait de plume, supprimer une prestation extrêmement utile pour un grand nombre d'entre nous. Je considère, avec le groupe libéral, que ce n'est pas un moyen sympathique pour inciter les gens à privilégier les transports publics; au contraire, vous braquez les gens, vous raidissez les positions des uns et des autres en adoptant des mesures drastiques et sans appel, alors qu'en faisant des propositions plus incitatives vous arriveriez à de meilleurs résultats dans le domaine qui vous intéresse, c'est-à-dire la protection de l'environnement, un domaine qui nous intéresse également.

Pour cette raison, j'ai déposé un amendement sur le bureau du Conseil municipal, amendement qui est également «marrainé» par M^{me} Rys et parrainé par M. Lescaze. Je demande à M^{me} la présidente de bien vouloir en donner lecture et je me réserve le droit d'intervenir à nouveau lorsque nous discuterons de cet amendement.

La présidente. L'amendement consiste à remplacer les deux invites par:

Projet d'amendement

« d'étudier la possibilité de remplacer définitivement, pour ceux qui le souhaitent, la distribution de tickets de sortie gratuite du parking de Saint-Antoine par la remise de titres de transport TPG. »

M. Daniel Sormanni (S). Je vais relater brièvement l'histoire du parcage des véhicules des élus municipaux et cantonaux, qui n'a pas débuté aujourd'hui, ni hier, mais il y a une bonne vingtaine d'années. Il y a donc environ vingt ans, les élus municipaux ou cantonaux parquaient leur véhicule juste derrière, sur la Treille. Ensuite, comme vous pouvez le voir, cet ex-parking a été rendu à la population, suite à une demande, ce qui, je pense, était une bonne chose.

Puis un certain nombre de décisions ont été prises par étapes. Suite au départ des véhicules de la Treille, on a proposé, à l'époque, de faire un *no man's land* de la promenade de Saint-Antoine. Nous y avons parqué nos véhicules pendant assez longtemps, jusqu'à récemment, il y a deux ans et demi, Madame la présidente.

La présidente. C'était sous la présidence de M^{me} Dallèves Romaneschi.

M. Daniel Sormanni. Tout à fait. Maintenant, nous avons aménagé une partie de la promenade de Saint-Antoine; il reste ce *no man's land*, ex-crottoir à chiens, où étaient parqués une fois par mois les véhicules des conseillers municipaux. Mais, finalement, la Ville de Genève l'ayant tout de même approuvé, ainsi que ses élus, personne ne s'est opposé à la construction du parking de Saint-Antoine, que je sache. Pourquoi, alors, ne pas garer nos véhicules dans le parking de Saint-Antoine, comme le font d'ailleurs déjà depuis quelque temps les députés, lors des séances plénières et de commissions?

A l'époque, c'est un débat qui avait animé le bureau – dont je faisais partie – pendant quelques semaines et, dès le 6 mai 1997, les conseillers municipaux ont garé gratuitement leur véhicule au parking de Saint-Antoine – vous pouvez le vérifier en lisant la page 4082 du *Mémorial* de la 154^e année. Puisque ce parking existe, cela paraît judicieux que les conseillers municipaux venant en voiture aux séances y parquent leur véhicule. Par ailleurs, tout le monde ne vient pas en voiture, du moins pas toujours; il y a aussi des personnes qui utilisent d'autres moyens de transport. La décision de déposer nos véhicules dans le parking de

Saint-Antoine avait été acceptée, moyennant une contribution, évidemment, parce qu'il fallait bien payer le parking, celui-ci n'appartenant pas à la Ville, mais à la Fondation des parkings, si je ne fais erreur.

En conséquence, à peine avons-nous obtenu les tickets de parking que, maintenant, vous voulez nous déloger de ce parking. Pourquoi pas, tout se discute. Simplement, il faut quand même faire la relation entre la problématique des véhicules dans la Vieille-Ville, à la période où nous parquions nos véhicules sur la Treille, et le parking souterrain. Tout de même, nous avons été élus et nous remplissons un mandat pour la collectivité; je ne dis pas que nous devons avoir pour cela des avantages indus, mais il se trouve que, dans certains cas, il n'existe pas d'autres moyens que de venir en voiture. Bien qu'habitant en ville de Genève, aux dernières nouvelles, on ne sort pas de son lit pour venir au Conseil municipal, mais, en principe, on sort de son travail et on ne travaille pas forcément en ville de Genève, mais dans le canton, voire en dehors. Il est donc justifié de venir au Conseil municipal en véhicule automobile – je ne dis pas toujours, mais dans certains cas. J'avais tout de même envie de rappeler cet historique, c'est-à-dire d'où nous venons et où on veut nous amener.

On ne peut pas obliger les conseillers municipaux à prendre les transports publics, car un certain nombre d'entre eux ont des difficultés à se mouvoir et ont plus de facilité à venir en voiture. Je voulais rappeler à ce Conseil municipal qu'il n'existe pas de solution uniforme; tout le monde ne peut pas venir à vélo, à pied, ou avec les TPG.

Votre solution est peut-être un peu extrémiste. C'est une bonne idée sur le fond, mais elle n'est pas praticable pour tout le monde, tout le temps. Je voulais soumettre cela à votre sagacité, sans prendre de décision sur le fond.

M. Roger Deneys (S). Le débat sur cette motion paraît provocateur à certains membres de ce Conseil municipal, ce qui est difficile à comprendre dans la mesure où il n'est pas question d'interdire l'accès au parking de Saint-Antoine aux conseillers municipaux qui viennent en voiture; il s'agit de les faire payer pour cette prestation. Je rappellerai qu'on encourage la plupart des citoyens genevois qui veulent aller manger au restaurant dans la Vieille-Ville à se rendre dans un parking souterrain et à payer. On estime donc normal qu'un citoyen qui veut se rendre à un certain endroit au centre-ville doive payer l'occupation de l'espace public et la pollution de l'espace public créée par sa voiture. En l'occurrence, vous estimez que, comme conseillers municipaux, vous ne devriez pas payer. Je vous rappelle que ce parking coûte 8 francs par soirée, d'après les chiffres que j'ai pu obtenir tout à l'heure. Il ne s'agit pas de vous interdire de stationner dans le parking de Saint-Antoine. Il s'agit de vous faire payer une prestation que tous les autres citoyens de la ville doivent payer.

Notre motion vise simplement à montrer que la Ville de Genève encourage les déplacements écomobiles, peu polluants. Elle cherche donc à promouvoir les transports publics et aussi – petit privilège que nous nous accorderons – à nous offrir un abonnement des transports publics.

En l'occurrence, l'amendement libéral pose problème, car il essaie d'instaurer une égalité entre tous les modes de transport, alors que, justement, il y a des modes de transport écologiques qu'il s'agit de favoriser et des modes de transport polluants qu'il s'agit de défavoriser ou au moins d'en faire payer les coûts à leurs usagers.

Cette motion aurait pu proposer des vélos pour les conseillers municipaux qui le souhaitent – puisqu'on proposera bientôt des ordinateurs portables aux conseillers municipaux. Cela aurait coûté moins cher que des ordinateurs et je suis sûr que cela serait d'un usage plus facile que les ordinateurs pour les conseillers municipaux. Mais, de cela, on en reparlera.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). La situation actuelle est injuste, puisqu'une seule partie des conseillers municipaux se voit rembourser ses frais de transport. En fait, on fait payer à la collectivité des frais qui incomberaient normalement à chaque utilisateur.

Je pense que quatre pistes vont être proposées. Il y a le doublement des frais: la Ville paie les frais de parking et de bus; c'est une solution plus juste, mais, M. Deneys l'a souligné, ce n'est pas forcément judicieux. Il y a le statu quo, ce qui est injuste, car on ne voit pas pourquoi il faudrait favoriser un certain mode de transport; il n'y a aucune raison de le faire. Il y a la proposition des motionnaires, qui diminue les coûts, puisqu'elle veut supprimer le remboursement du parking. Moi, je vous propose une autre solution, qui me paraît beaucoup plus judicieuse; c'est la suppression du deuxième paragraphe, c'est-à-dire la suppression de tout remboursement. En effet, je ne vois pas pourquoi les citoyens paieraient nos tickets de parking, nos chaussures, nos vélos. Nous avons des jetons de présence qui sont prévus pour rembourser tous les frais inhérents à notre charge. C'est honteux de gaspiller l'argent de cette manière.

Le Secrétariat du Conseil municipal a d'autres tâches que de distribuer des tickets de parking; on peut très bien leur dire bonjour sans les enquiquiner en leur demandant un ticket de parking. Je crois que ma proposition est la seule solution valable, mais je ne me fais pas trop d'illusions sur l'issue du vote, étant donné que quarante conseillers municipaux environ prennent un ticket de parking. Il y a donc peu de chance que mon amendement soit accepté.

Projet d'amendement

Suppression de la deuxième invite.

M^{me} Alexandra Rys (DC). J'ai beaucoup de mal à admettre, et cela est un euphémisme, que les conseillers municipaux qui utilisent leur voiture soient pénalisés. M. Deneys et M^{me} Künzler viennent, à très juste titre, de parler d'égalité; fort bien, alors de deux choses l'une: tous les transports sont mis sur un pied d'égalité et nous acceptons, à ce moment-là, l'amendement que nous avons proposé avec MM. Mark Muller et Bernard Lescaze.

Evidemment, l'abonnement TPG représente un coût supérieur à celui du parking, mais nous considérons qu'il y a un effet incitatif à l'usage des TPG qui est tout à fait intéressant et qui peut justifier ce coût supplémentaire. On peut prendre une deuxième option, comme vient de le dire M^{me} Künzler: on ne rembourse rien du tout, ni ticket de parking ni abonnement TPG, mais, dans ce cas-là, pourquoi est-ce que nous avons des places gratuites au Grand Théâtre, aux Vernets, aux Charmilles, au Bâtiment des Forces-Motrices, au Victoria Hall? Toutes ces places sont, elles aussi, ordinairement payées par les citoyennes et citoyens qui veulent aller au stade, au spectacle, au concert, etc.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). On veut faire des parallèles avec certaines améliorations – décidées par certains – mais il faut parler franchement: les députés qui habitent en dehors de la ville ont une carte gratuite au parking de Saint-Antoine; ils peuvent y venir tous les jours et y laisser leur voiture toute la semaine. Concernant l'abonnement général des TPG, 50 000 francs sont alloués aux TPG pour les abonnements des députés qui n'habitent pas en ville. Comparons alors tous ces avantages avec ceux qui font l'objet de notre discussion de ce soir; ceux-ci représentent un dédommagement d'à peine 4000 francs.

Je remercie mon collègue Sormanni, qui a relaté l'historique de cette affaire. Comme cela a été dit, le Conseil municipal, tous partis confondus, a fait des concessions sur la Treille, sur la promenade de Saint-Antoine et, ensuite, là-bas dans le parking, et personne n'a parlé ce soir des gens qui travaillent en dehors de la ville et qui, voulant être à l'heure aux séances du Conseil municipal, sont sauvés par leur voiture.

Ce soir, soit on est sérieux soit on ne l'est pas. Madame la présidente, j'interpelle M. Marquet personnellement. Il s'est battu pour un parc public à l'ancien Palais des expositions, qui a coûté 300 000 francs, et, maintenant, c'est un parking gratuit pour bagnoles! Je n'ai jamais entendu dans cette salle M. Marquet

dire que la zone piétonne était bafouée, jamais! Ce soir, il refuse d'aider les conseillers municipaux: «C'est exclu, venez à pied!» Il est 23 h 15. Prenez les transports publics à cette heure; suivant l'endroit où vous habitez, par exemple en haut de la Servette ou au bout de la rue de Lausanne, vous pourrez attendre le bus un moment, car il ne passe plus toutes les deux minutes comme en pleine journée, mais toutes les vingt minutes environ. Je connais une personne qui part toujours vers les 22 h 30, 22 h 45; elle m'a dit que, à cette heure-là, les passages des transports publics étaient encore assez fréquents mais que, après 23 h, elle était obligée d'attendre certaines fois vingt minutes au bord du trottoir. Qu'on fasse alors une proposition, qu'on demande aux TPG de mettre à disposition des bus qui partent de la Vieille-Ville toutes les cinq minutes, et cela jusqu'à minuit et demi, comme cela, on répondra à la motion. C'est vraiment de l'hypocrisie que d'accepter cette motion de la part de certains conseillers qui sont contents de monter dans la voiture d'une autre personne venue aux séances du Conseil municipal en voiture pour rentrer à la maison. (*Applaudissements.*)

Que je sache, Monsieur Marquet, vous partez travailler pour 8 h; or vous avez fait une motion concernant les balayeurs qui faisaient trop de bruit et vous demandiez qu'elles ne circulent pas dans la rue avant 8 h, parce que cela réveillait la famille. Non mais, il faut arrêter! (*Applaudissements.*)

M. Roman Juon (S). La présidente de l'Association des habitants de la Vieille-Ville ici présente aurait dû intervenir pour rappeler que la bataille de la Treille – qui était absolument lamentable – avait été gagnée, en finalité, grâce à l'intervention de M^{me} Hélène Gros du Grand Conseil. A chaque fois, c'était de longues luttes difficiles pour la promenade de Saint-Antoine, puis pour la demi-lune. Toutes ces batailles de tranchées ont finalement été gagnées par les habitants. Cela, grâce à une partie de ce Conseil municipal, mais pas la majorité, je m'empresse de le dire.

Pour le moment, il est clair qu'on parque sa voiture comme on veut; il y a eu quelques contraventions ces derniers temps, mais tout le monde s'en fiche, car on a de l'argent. Et c'est cela qui me gêne. Ce qui me gêne quand on parle du pollueur-payeur – là, je ne suis pas du tout d'accord avec nos camarades écologistes – c'est que, pour finir, on revient toujours au critère de l'argent: celui qui a cinq ou six voitures, il peut polluer; tant qu'il paie, il peut continuer. Cela, ça m'énerve et je ne suis pas d'accord avec ce principe-là.

Pour ma part, je pense qu'il n'y a pas de raison d'offrir des abonnements TPG. Il n'y a pas de cadeau à faire, car on reçoit des jetons de présence qui sont importants par rapport à ceux des élus d'autres communes du canton. Je rappelle que, dans certaines communes, nos concitoyens cantonaux travaillent bénévolement

ment et se font parfois offrir un repas – et c'est même critiqué par les Yfar de service. Il n'empêche que nous sommes suffisamment privilégiés de ce côté-là; ce que nous recevons est plus que correct et je crois qu'on se doit, à titre d'exemple, de payer soi-même son abonnement TPG et, par civilité, d'aller à pied, de prendre les transports en commun et de laisser tomber la voiture.

Il est clair que certains dans cette salle, que ce soit au sein du Grand Conseil ou ailleurs, sont encore complètement accrochés à leur voiture. Tant que l'on n'agira pas en empêchant les voitures de circuler n'importe où en ville, on n'arrivera à aucun résultat. Le parking était un pis-aller, c'était un compromis presque regrettable de l'association, mais on ne peut plus faire autrement. Alors on ne va tout de même pas favoriser l'utilisation de ce parking.

Les habitants ont été trompés au sujet de ce parking de Saint-Antoine. On nous avait dit que la place de parc coûterait, par mois, dans les 100 francs, voire 180 francs; en réalité, elle coûte 330 francs! Quasiment personne ne stationne dans ce parking, on se débrouille autrement. Alors, se faire avoir une fois, passe encore, mais pas deux!

M. Roberto Broggin (Ve). Madame la présidente, est-ce que j'ai demandé une seule fois qu'on paie la vignette de ma bicyclette? La vignette de ma bicyclette coûte 4 francs dans une grande surface, 5 francs au TCS et à l'ATE et 6 francs dans une grande régie fédérale qui est en passe d'être privatisée. Est-ce que j'ai demandé, une seule fois, qu'on me paie mon transport pour que je puisse venir jusqu'ici? Dans la logique prônée par certains et certaines dans cette enceinte, il faudrait peut-être payer l'essence de ceux qui viennent en voiture et qui n'accordent aucune valeur à l'énergie de ceux qui viennent à bicyclette, à pied ou par les transports publics. Je trouve cela absolument hallucinant, c'est d'un égoïsme!

Vous me permettez, Madame la présidente, de vous demander gentiment de m'interrompre au bout de dix minutes, parce que je vais tout vous raconter. Je trouve monstrueux que des gens, qui reçoivent des jetons de présence plusieurs fois par soirée – je ne sais plus les tarifs, mais on pourra le dire étant donné que l'on passe à la TV – osent demander d'autres avantages.

La promenade de la Treille, Madame la présidente, était le premier dépotoir de Genève. On a transformé la promenade de la Treille en parc public – le premier – en 1600 et quelques, et, entre 1960 et 1970, on y a mis les autos des conseillers municipaux, des conseillers d'Etat et des députés. Après, on a pensé que c'était stupide et on a parké les voitures sur la promenade de Saint-Antoine. De grands combats, plus ou moins pertinents, ont été menés par les associations contre cet état de fait, et, ensuite, on s'est foutu sur la demi-lune. La demi-lune, c'est là où

Philippe Monnier, écrivain genevois, racontait ses premières amours: *Le Collège, Le Livre de Blaise*. Puis on s'est rendu compte que c'était quand même absurde d'y tolérer les automobiles de nos conseillers municipaux, qui avaient des privilèges, alors qu'on n'y autorisait pas les bicyclettes...

La présidente. Article 90, Monsieur Broggin. Restez-en au sujet.

M. Roberto Broggin. Je reste dans le sujet, Madame la présidente, c'est cela le sujet. Est-ce que l'on va demander à un conseiller municipal, qui a eu un accident au BFM – mais il se remet bien, semble-t-il, et tant mieux – si on va lui payer ses cannes? Non, on ne lui paie pas ses cannes, même s'il aime les canards.

Une voix. Cela fait bientôt dix minutes!

M. Roberto Broggin. Non, pas encore. Si vous voulez garder vos privilèges, défendez-les, mais, moi, je suis contre. Quand j'entends M. Mark Muller dire que la voiture est indispensable, je trouve cela un peu facile. Vous transmettez à M. Mark Muller, Madame la présidente, que la nécessité absolue de l'automobile n'est pas encore prouvée et que beaucoup d'études menées par l'EPFL, l'EPFZ et d'autres organismes, même l'OTC – qui n'est pas forcément de mon bord – ont prouvé que l'automobile apportait beaucoup plus de nuisances que d'agréments.

Maintenant – et je conclurai ainsi – on pourrait prolonger les horaires des TPG et, si on termine nos séances à minuit, cela ne poserait plus de problèmes de transport. Un des éminents représentants de l'ancien Parlement des jeunes ainsi que le benjamin du Grand Conseil ont instauré les Noctambus, les vendredi et samedi soir; on pourrait imaginer d'instaurer un système similaire pour les conseillers municipaux. Ainsi, quand certains conseillers municipaux se prennent la tête pour savoir s'ils doivent conserver des privilèges, car ils ne veulent pas payer 8 balles, parce que ce sont des radins, eh bien, on pourrait prolonger les horaires des TPG. Finalement, si les conseillers municipaux venaient à plusieurs dans une voiture, plutôt que de payer 8 francs pour le parking de Saint-Antoine, ils ne paieraient plus que 2 francs chacun, parce qu'ils occuperaient leurs automobiles à plusieurs. Je termine sur ce propos et je vous remercie de votre écoute, Madame la présidente et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). (*M. Froidevaux a récolté des pièces de 5 centimes auprès des conseillers municipaux.*) D'abord, je tiens à annoncer que

le Conseil municipal a décidé de faire un don – il est relativement généreux – destiné à M. Broggin en particulier, parce que nous avons été sensibles à son argumentation sur la vignette de son vélo. Nous sommes tous parfaitement conscients qu'il s'agit là d'un problème majeur, essentiel à la vie politique genevoise et il n'y a aucune raison que nous ne maintenions pas les privilèges. Hier, nous avons dit que les cyclistes étaient privilégiés et nous sommes d'accord de payer pour que les cyclistes puissent continuer d'être privilégiés. Je n'ai pas eu le temps de compter le montant disponible, mais je pense que c'est une participation raisonnable, outre une épingle, pour peut-être ajuster une tenue, et quelques allumettes pour allumer son prochain pétard. (*Rires et applaudissements.*) Je ne manquerai pas de remettre ce don à M. Broggin au nom de tous et en vous remerciant de votre générosité pour la donation qui lui est faite.

Pour en revenir au fond, il est une phrase qui m'a fait bondir, c'est celle de M. Deneys qui disait: «Il faut faire payer.» Faut-il véritablement faire payer ou faut-il payer? La démarche d'aujourd'hui consiste-t-elle à dire que l'autre a tort et l'obliger à agir comme soi, ou consiste-t-elle à collaborer? Sommes-nous au Conseil municipal pour faire ou pour faire faire. C'est tout l'enjeu. Quand j'entends M. Deneys dire «faire payer», et quand j'entends derrière lui M^{me} Künzler dire: «c'est trop injuste» – imitant Caliméro – j'en arrive inévitablement à considérer que nous sommes dans un Conseil municipal qui, apparemment, n'a pas d'autre vocation que d'avancer au pas cadencé.

Et, apparemment, selon les personnes précitées, il faut que nous sortions tous du même moule et je m'étonne encore que nous n'ayons pas introduit dans ce Conseil municipal le parti unique – d'ailleurs, je ne suis pas sûr que nous ne sommes pas sur le point de le faire. Nous avons eu un débat parfaitement représentatif de cette manière de penser quand nous avons débattu l'initiative 111. Selon certains, il n'est absolument aucun motif qu'un Conseil municipal soit composé de diversités; certains d'entre nous entendent imposer leur manière de voir, leurs privilèges – et je persiste à employer cette expression.

C'est extrêmement grave, car il est clair que la gratuité du parking n'est pas un élément essentiel et cet avantage accordé aux conseillers municipaux, outre les autres avantages cités par l'un des auteurs de l'amendement, est bien modeste par rapport aux contraintes qui sont également liées à leur tâche. Ce qu'il y a lieu de déplorer dans cette manière de faire, c'est bien cette idée qu'il y aurait lieu, pour être un bon conseiller municipal, d'être tous bâtis sur le même modèle. Eh bien, non, moi je revendique, d'une part, mon droit à ne me déplacer ni à vélo, ni en voiture, ni par les transports publics, ni à patins à roulettes, parce qu'il est un moyen de transport qui est encore beaucoup plus simple et plus privilégié que le vélo, c'est bien la marche à pied. Je revendique mon droit à ne pas être obligé d'utiliser un vélo et de ne pas accepter le vélo que vous nous proposez de nous donner. D'autre part, je revendique également le droit de ce Conseil municipal

d'aborder l'ensemble des idées dans une certaine sérénité et que, à partir du moment où nous prenons des décisions, nous les prenons pour tous, y compris pour nous et nous cessons de prendre les décisions contre les autres. Parce que la démarche qui est faite ce soir n'a pas d'autre vocation que de fustiger l'altérité, représentée par celui qui, pour des raisons totalement inaccessibles à d'aucuns, serait, par hypothèse, contraint, ou même volontaire parce que cela lui fait plaisir, d'utiliser son véhicule automobile pour venir siéger au Conseil municipal. C'est son droit, la cause est entendue, je crois, et il n'y a pas lieu de remettre en cause ce principe.

Cela dit, je suis trop pressé de remettre ce cadeau à M. Brogginini et je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Roberto Brogginini (Ve). Mais je refuse!

M. Jean-Marc Froidevaux. Monsieur Brogginini, je prends note de votre sensibilité par rapport à la générosité municipale, mais convenez, d'une part, que je ne peux pas restituer les cadeaux qui ont été faits et, d'autre part, que je serais très malhonnête de le mettre dans ma poche. Vous n'avez donc, Monsieur Brogginini, pas d'autre choix que de l'accepter. (*M. Froidevaux remet à M. Brogginini les dons récoltés.*) Par contre, le cendrier dans lequel l'argent se trouve appartient au Canton et vous voudrez bien le restituer. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, premier vice-président.)

Le président. Merci, Monsieur Froidevaux. Je passe la parole à M^{me} Ecuwillon.

M^{me} Alice Ecuwillon (DC). Merci, Monsieur le président. J'aimerais juste dire quelques paroles à ce sujet, parce que je ressens un certain malaise. Je me demande s'il n'y a pas quelques jalousies de certains qui voient que d'autres n'ont pas le même mode de vie qu'eux. Il me semble qu'il y a ici des egos hypertrophiés. Hypertrophiés, pourquoi? Parce qu'ils pensent que ce qu'ils vivent tout le monde devrait le vivre et devrait penser comme eux – d'ailleurs le préopinant l'a dit, mais je me plais à le répéter. Nous sommes face à des adeptes de la pensée unique. Jusqu'à présent, j'avais toujours compris que ces personnes étaient contre la pensée unique et je m'aperçois que, en l'occurrence, ce n'est pas le cas.

Je ne vais pas revenir sur l'historique fait par notre collègue Sormanni, mais j'aimerais revenir sur la demi-lune, l'endroit où nous parquions les voitures auparavant. On nous avait dit qu'il était indispensable de retirer les voitures de cet endroit, que c'était honteux de voir cet espace occupé par les voitures et, pensez donc, par les voitures de conseillers municipaux. On a opté pour la solution de nous permettre de parquer nos voitures gratuitement au parking de Saint-Antoine, étant donné que le parcage était aussi gratuit sur la demi-lune.

Vous avez raison, Monsieur Brogini, c'est un privilège, mais si nous avons accepté d'aller au parking de Saint-Antoine, ce qui a un coût, c'était aussi pour restituer la demi-lune aux promeneurs. Et que voit-on aujourd'hui? On voit une trentaine de motos stationnées sur cet espace. Je peux vous dire que ce n'est pas plus beau à voir que les voitures, qui y étaient garées deux fois par mois – il faut quand même le rappeler, ce n'était pas tous les jours. Les motos, elles, sont là tous les jours; vous pouvez passer vers cet espace et tous les jours vous les verrez. Certains de nos collègues habitent la Vieille-Ville ou à proximité, donc cela leur est aussi très facile de venir à pied ou à vélo.

Il est vrai, et certains l'ont déjà signalé dans la soirée, qu'il y a des personnes qui sont en âge d'aller à vélo et d'autres qui ne le sont pas ou plus. Il est clair que je ne me vois pas venir depuis la rue de Lyon à bicyclette jusqu'ici, franchement pas, mais j'aimerais vous dire aussi que, depuis plusieurs années, j'ai abandonné la bicyclette, cela pour des raisons extrêmement personnelles.

Si on soutient que les conseillers municipaux ont beaucoup de privilèges, et notamment des jetons de présence, eh bien, Mesdames et Messieurs, puisque vous trouvez que nous avons trop de jetons de présence, faites une proposition de les supprimer et vous serez contents! Chacun pourra venir à pied, à cheval ou à vélo, on fera comme on pourra, il n'y aurait plus de jetons de présence et la Ville ferait des économies, mais restons sérieux! Vos collègues députés – notre collègue Lescaze ici présent peut le confirmer – non seulement reçoivent un abonnement général des TPG, mais, en plus, pour ceux qui ont une voiture, ils reçoivent une carte permanente leur permettant d'aller au parking de Saint-Antoine pendant les séances de commissions et les séances du Grand Conseil, mais également à tout autre moment de la journée ou la nuit. Peut-être qu'il faudrait aussi, Mesdames et Messieurs qui avez des amis députés, les inciter à laisser leur voiture à la maison. Encore une fois, je trouve que c'est exagéré et je trouve navrant et désolant qu'il y ait des adeptes de la pensée unique.

Le président. Merci, Madame la présidente; vous frôlâtes la limite de votre temps de parole.

M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP). Je tiens tout d'abord à rendre hommage à ma collègue du Conseil municipal handicapée comme moi. Ensuite, quelque chose me gêne. Lorsqu'on parle d'interdiction de la bagnole, de promotion du vélo, si on envisage une possibilité de se déplacer avec les transports publics, j'adhère à cette solution, puisque cela a été proposé. Mais savez-vous à quelle heure le petit bus de la Vieille-Ville descend en ville pour nous permettre de prendre les transports publics? Eh bien, Mesdames et Messieurs, il n'y en a pas!

Maintenant, essayons d'être tolérants; ne parlons pas de budget, de finances, mais attendons de voir un peu ce qui se passe. Celui qui prend son vélo, il prend son vélo; celui qui veut prendre le bus, il prend le bus – s'il en trouve un – et celui qui prend sa voiture, il la parque dans le parking. On pourrait alors parler d'indemnités pour les chaussures qu'on use en descendant de la Vieille-Ville.

(La présidence est reprise par M^{me} Alice Ecuillon.)

M. Olivier Coste (S). Plusieurs fois, on a parlé de respect des finances, de l'argent des citoyens. Or, ce soir, c'est se moquer d'eux que de faire des débats de cette qualité, à 4000 francs l'heure – heureusement, nous ne sommes plus filmés sur TV Léman bleu. Les jetons de présence qui ont été utilisés ce soir à ce sujet dépassent les frais de parking. D'ailleurs, je redemanderai au bureau de nous donner une information précise sur l'utilisation du parking par les conseillers municipaux et ses coûts annuels. J'avais le souvenir que ces coûts se montaient environ à 4000 francs, mais j'aimerais des précisions à ce sujet.

Je précise que je suis avant tout cycliste, mais que j'utilise ma voiture quand il le faut et que, lorsqu'il le faut, je viens le plus près possible d'ici en voiture, car, parfois, on doit se plier à des impératifs de temps. Si j'ai été élu, c'est d'abord pour faire un travail au service des citoyens et j'en ai assez d'entendre dire que les élus sont des privilégiés. Cessons de faire passer les élus pour des privilégiés! C'est aller dans le sens des Guignols de l'info, qui font malheureusement passer tout homme politique d'abord pour un rigolo auprès de la population. Régulièrement, chacune de nos formations politiques se lamente sur le peu d'enthousiasme des citoyens à participer à la vie publique et aux élections, mais je pense que, par des débats de ce style, nous ne les encourageons pas à nous élire.

Il faut faire prendre conscience aux personnes qui nous ont élus que nous ne sommes pas des privilégiés, mais que nous ne pouvons pas non plus donner notre avis uniquement par des médias interposés; si, de temps en temps, nous avons des entrées gratuites au musée pour aller voir une exposition, c'est aussi pour pouvoir

voter en connaissance de cause. Si nous pouvons aller au spectacle, c'est pour la même raison, bien que, personnellement, je sois abonné au Grand Théâtre et à la Comédie. Bien souvent, je devrais être au Grand Théâtre plutôt qu'ici et j'ai choisi d'être là. Je suis bien content de pouvoir aller voir des spectacles à d'autres moments et je n'ai jamais considéré cela comme un privilège. Quand les gens m'en parlent, je leur en explique la raison. Si, parmi nous, on se considère comme des privilégiés, je ne vois pas pourquoi la population aurait une autre image de nous.

Voilà ce que je voulais dire. Je trouve que ce débat est stérile. Effectivement, tout le monde ne peut pas faire du vélo; même quand on est cycliste, on ne peut pas faire du vélo par n'importe quel temps non plus.

M. Alain Comte (AdG/TP). Je crois que ce débat n'est pas un débat politique. C'est un problème de conscience; c'est à chacun de savoir quel moyen de transport il veut utiliser pour venir dans cette enceinte.

Un certain nombre de conseillers municipaux sont employés à l'extérieur de la ville de Genève et il faudrait, pour le moins, assortir cette motion d'une obligation pour les employeurs de libérer les personnes assez tôt pour qu'elles puissent prendre les transports publics et arriver à l'heure au Conseil municipal.

Ensuite, je dirais qu'il y a aussi un problème de sécurité, et je suis bien placé pour en parler. Rentrer le soir en utilisant les transports publics, c'est très bien, mais l'arrêt du bus ne se trouve pas forcément juste à côté de votre entrée. Je suis très attentif à cela. Parfois nous rentrons en groupe et, lorsque je rentre en voiture, cela me fait plaisir de raccompagner des gens; je peux les déposer devant chez eux et je sais que, de ce fait, ils ne courent aucun risque. Cela, c'est important, d'autant plus que la sécurité en ville va en se dégradant; il y a de plus en plus d'agressions.

Les motionnaires devraient peut-être apporter une modification à leur motion – je ne proposerai pas d'amendement – pour que les personnes qui rentrent en bus puissent se faire accompagner par un service de sécurité jusqu'à leur domicile. La police, semble-t-il, manque de temps pour faire ce travail-là; peut-être que les agents municipaux, voire des compagnies privées de sécurité pourraient le faire.

M. Alain Marquet (Ve). Des âmes, sans doute très charitables, m'ont fait remarquer, au moment où j'avais décidé de déposer cette motion, qu'elles ne manqueraient pas de déclencher un incendie dans les rangs de ce Conseil municipal. En vérité, la réalité dépasse la fiction dans le cas précis et le seul taux de pré-

sence à cette heure tardive, alors que, habituellement, lors d'autres séances, tout le monde est déjà pressé de rentrer chez soi, prouve assez l'intérêt du débat.

J'aimerais revenir très en arrière sur les propos tenus par M. Mark Muller. Nous ne nions pas l'utilité de la voiture dans des cas très spécifiques; nous ne nions pas la nécessité de la diversité des moyens de transport dans certaines situations bien précises – encore faut-il que ces situations soient clairement analysées et en rapport cohérent avec les nécessités sanitaires de notre ville. Simplement, ce que nous revendiquons, c'est la prise en charge du coût du parking par l'automobiliste lui-même. Nous n'en délogeons personne et, pour reprendre l'expression de M. Froidevaux tout à l'heure, l'objectif n'est ni de faire payer, ni de payer, mais de laisser payer l'utilisateur qui choisit de se déplacer en voiture.

Tout à l'heure, Madame la présidente du Conseil municipal Alice Ecuivillon, vous voudrez bien transmettre à M^{me} Alice Ecuivillon conseillère municipale que, quand elle invoquait l'intégrisme, elle s'est permis elle-même d'y faire malheureusement recours en évoquant le sentiment de honte qu'elle éprouvait à voir les scooters qui avaient pris la place sur la demi-lune qu'elle avait dû laisser. Donc, à propos de l'intégrisme qu'elle évoquait, il faut, je crois, chacun cultiver notre jardin et veiller à n'y pas succomber.

La présidente. Vous vous trompez, Monsieur.

M. Alain Marquet. Pour ce qui est de l'horaire des TPG, je crois avoir entendu que la durée de nos débats empêchait peut-être l'utilisation des TPG. J'aurais une autre manière de voir la chose: finalement, l'horaire des TPG pourrait être une limite à nos débats et les clorait d'une façon très naturelle. (*Remarques.*)

Effectivement, je reconnais que, pour les députés, c'est un autre problème, et d'autres orateurs l'ont dit avant moi, mais j'aimerais quand même relever quelque chose qui, je trouve, relève d'une pathologie étonnante. On a entendu plusieurs fois prononcer le mot «abonnement»; moi, je défie quiconque de trouver dans cette motion le mot «abonnement», car le seul terme qui a été employé et qui fait référence aux transports publics est le terme «titres de transport». Entre un titre de transport et un abonnement annuel, il y a une différence que chacun pourra constater facilement.

Puis, pour ce qui est des propos de M. Lyon, la seule chose que j'ai comprise est qu'il proposait de garer le parc de l'Ancien-Palais dans les réservoirs des balayeuses avant 8 h, et je vous encourage vivement à ne pas accéder à cette proposition, mais plutôt à soutenir l'entrée en matière sur notre motion. Madame la présidente, je vous remercie.

M. Roger Deneys (S). Je pense que l'essentiel a été dit, mais je voulais revenir sur la notion d'intégrisme ou de pensée unique. Cette motion ne vise qu'à faire payer aux conseillers municipaux l'entrée d'un parking que tous les autres citoyens paient. Je ne pense pas que ce soit une interdiction pour les conseillers municipaux d'utiliser ce parking; on laisse venir librement chaque conseiller municipal en voiture et utiliser ce parking comme n'importe quel autre citoyen; on lui demande donc de se comporter comme un citoyen normal.

Je reviens aux propos de M. Froidevaux, qui posait la question de faire ou de faire faire; à ce propos, j'ai toujours en mémoire une petite phrase d'un gars qui s'appelle Sartre – vous en avez peut-être entendu parler – qui dit: «L'homme, c'est ses actes.» Quand on demande aux citoyens de faire l'effort d'utiliser des transports moins polluants, on peut aussi essayer d'inciter les conseillers municipaux à utiliser ces mêmes moyens de transport. En l'occurrence, c'est pour cela qu'on demande la mise à disposition de titres de transport pour les transports publics.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Juste deux mots, Madame la présidente. Il me semble que ce débat est un peu surréaliste et je dirais: heureux pays ou heureuse commune où on débat depuis plus d'une heure sur un sujet qui, à mes yeux, est assez futile. Mais je trouve qu'on frise l'intolérance. Nous en avons eu l'exemple hier soir, lors du débat sur le crédit pour les pistes cyclables; notre groupe était tout à fait d'accord de voter ce crédit et un membre des Verts, qui se reconnaîtra, s'est permis d'interdire à un de nos collègues de prendre la parole sur ce sujet.

M. Roger Deneys (S). C'est moi; je ne suis pas Vert, mais socialiste.

M^{me} Liliane Johner. Oui, socialiste, excusez-moi, c'est pire! En tout cas, en ce qui concerne notre groupe, Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes), ce sera la liberté de vote.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je dois prendre ma voiture pour aller travailler hors de la ville, mais, avant de venir au Conseil municipal, je rentre chez moi, je pose ma voiture et je viens parfois à pied, parfois à moto, parfois à vélo. Ce débat me paraît effectivement un peu surréaliste; je comptais m'abstenir sur un pareil sujet, mais quand j'entends ce qui a été dit et qu'on taxe de pensée unique ceux qui osent mettre en cause une inégalité de traitement – parce que, pour moi, il ne

s'agit que de cela – je souhaite poursuivre le débat. En définitive, le seul problème que nous débattons maintenant, c'est celui de l'égalité ou de l'inégalité de traitement. Je me vois donc contraint de voter cette entrée en matière pour une raison d'égalité de traitement et pour cette seule raison.

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP). Egalement pour cause d'inégalité de traitement, je propose que ceux qui habitent à moins d'un kilomètre à pied ne puissent pas prendre part au vote, vu l'article 30! (*Rires.*)

La présidente. Je mets d'abord aux voix l'amendement de M. Mark Muller, M^{me} Alexandra Rys et M. Bernard Lescaze. Monsieur Bonny, vous demandez la parole?

M. Didier Bonny (DC). Excusez-moi, Madame la présidente, mais l'amendement de M^{me} Künzler n'est-il pas l'amendement le plus éloigné, puisqu'il vise à supprimer tout remboursement? Est-ce que nous ne devrions pas plutôt commencer par celui-là?

La présidente. Je suis désolée, mais...

M. Didier Bonny. Je pose la question, je ne suis pas le président.

La présidente. Non, c'est la présidente qui décide. Pour dire la vérité, je n'ai pas très bien compris de quelle invite il s'agissait. M^{me} Künzler a déposé un amendement qui dit «suppression de la deuxième invite». Il faut donc laisser la première invite et supprimer la deuxième qui dit «d'étudier la possibilité de remplacer cette prestation par la distribution de titres de transport TPG». Mais cela n'a pas d'importance; j'ai donc proposé de voter le premier amendement.

Mis aux voix, l'amendement de M. Mark Muller, M^{me} Alexandra Rys et M. Bernard Lescaze est accepté par 27 oui contre 25 non (5 abstentions).

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Tout à l'heure, M. Bonny avait tout à fait raison. On ne peut pas être à la fois pour la suppression et pour le doublement de la

somme; soit c'est zéro, soit c'est le double de ce qui existe actuellement. Maintenant qu'on a accepté le double, on ne peut pas accepter la suppression. Enfin, on peut toujours essayer.

La présidente. Puisque le premier amendement a été accepté, on ne peut pas maintenant voter le deuxième amendement.

Mise aux voix, la motion amendée est refusée à la majorité.

M. Roberto Broggin (Ve). Madame la présidente, j'estime que ce vote ne peut pas être valable, car vous n'avez pas compté les abstentions. C'est un vice de forme.

La présidente. Monsieur Broggin, il y avait 10 oui et le reste était opposé. La motion est donc refusée.

13. Pétitions.

La présidente. Nous n'avons pas terminé. Nous avons reçu les trois pétitions suivantes:

- N° 8, «Maison squattée au chemin des Tulipiers»;
- N° 9, «Elaboration d'un plan de site du quartier des Ouches/Camille-Martin/Henri-Golay»;
- N° 10, «Sauvez la maison Blardone et le petit parc des Plantaporrêts».

14. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Je vous informe que MM. Kaplun et Persoz retirent leur motion N° 24, «Domaine public». Ils avaient annoncé cette motion le 20 septembre, sans en déposer le texte.

Nous avons reçu le projet d'arrêté suivant:

- N° 1, de *MM. Jean-Marie Hainaut et Pierre Reichenbach*: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'urgence».

En outre, les motions suivantes ont également été déposées:

- N° 27, de *MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer*: «Graffiti: halte au laisser-faire!»;
- N° 28, de *MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni et Gérard Deshusses*: «Arborisation temporaire du pont du Mont-Blanc»;
- N° 29, de *MM. Alain Marquet et Roger Deneys*: «Des déplacements municipaux alternatifs»;
- N° 30, de *M^{mes} Monica Huber Fontaine, Marianne Husser, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Christina Matthey, MM. Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler*: «Squares Pradier et Chantepoulet»;
- N° 31, de *MM. François Harmann, Philippe Cottier, René Grand, M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Isabel Nerny, Marianne Husser et Liliane Johner*: «Soutien à l'avenir de la villa Dutoit»;
- N° 32, de *M^{me} Virginie Keller Lopez et M. Sami Kanaan*: «Rendons la place du Pré-l'Evêque à la population»;
- N° 33, de *M^{mes} Diana de la Rosa, Monica Huber Fontaine, Virginie Keller Lopez, Michèle Künzler, Marie Vanek, MM. Olivier Coste, Roger Deneys, Guy Jousson, Alain Marquet, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Jean-Charles Rielle et Daniel Sormanni*: «Pour une aide financière aux parents qui ont un mandat politique municipal et des enfants à charge»;
- N° 34, de *MM. Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, Christian Zaugg et M^{me} Monique Guignard*: «Nouvelle législature: adaptation des jetons de présence du Conseil municipal de la Ville de Genève»;
- N° 35, de *M. Roman Juon*: «Pour que les Halles de l'Île deviennent un lieu public de débats et d'expositions des projets de la Ville de Genève»;
- N° 36, de *M. Roman Juon*: «Osez les gabarits»;
- N° 37, de *MM. Michel Ducret et Bernard Lescaze*: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives»,

ainsi que les deux résolutions suivantes:

- N° 5, de *M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuivillon, Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan, Robert Pattaroni et Guy Savary*: «L'insupportable poids du silence politique au sujet des femmes afghanes»;

- N° 6, de *M^{mes} Monica Huber Fontaine, Marianne Husser, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Christina Matthey, MM. Roberto Broggin, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler*: «Cannabis: arrêtons cette hypocrisie!»

15. Interpellations.

La présidente. Nous avons également reçu l'interpellation N° 9, de *M. Guy Mettan*: «Sirènes des ambulances et des voitures des pompiers et de la police la nuit».

16. Questions.

écrites:

La présidente. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- N° 10, de *M. Michel Ducret*: «Rehaussement des trottoirs aux arrêts des TPG»;
- N° 11, de *MM. Roman Juon et Sami Kanaan*: «Démocratie de quartier: où en sommes-nous?»
- N° 12, de *M^{me} Virginie Keller Lopez et M. Roger Deneys*: «Produits genevois «bio» lors des réceptions et autres vins d'honneur organisés par la Ville de Genève».

Séance levée à 23 h 35.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1730
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1730
3. Motion de M ^{me} Corinne Billaud et M. Didier Bonny: «Musée des instruments anciens de musique - Salle Elisa Isolde Clerc/Fritz Ernst» (M-403).....	1741
4. Motion de MM. Roger Deneys et Sami Kanaan: «Introduction du vote électronique au Conseil municipal» (M-404).....	1744
5. Motion de MM. Georges Breguet et Roger Deneys: «Pour une gestion plus dynamique des produits de savoir et du patrimoine immatériel de la Ville de Genève» (M-407)	1748
6. Résolution de M ^{me} Isabelle Brunier et M. Pascal Holenweg: «Soutien à la réhabilitation officielle des combattants suisses de la guerre d'Espagne» (R-580)	1750
7. Interpellation de M. Sami Kanaan: «Octroi d'une concession de télécommunication à l'entreprise Colt» (I-807)	1761
8. Interpellation de M. Roman Juon: «Prolongement de la ligne TPG N° 6 jusqu'au Collège Claparède, pour quand?» (I-808)	1764
9. Interpellation de M. Roman Juon: «TPG, mettez un tramway à la disposition des jeunes pour qu'ils puissent exécuter un des «grafts» (I-809)	1767
10. Réponse du Conseil administratif à:	
– la motion de MM. Pierre de Freudenreich, Jan Marejko et M ^{me} Nicole Rochat, acceptée par le Conseil municipal le 20 octobre 1997, intitulée: «Subventions: transparence» (M-278);	
– la question écrite de M. Albert Rodrik, du 1 ^{er} avril 1996, intitulée: «Subventions: contrats de trois ans» (QE-27)	1768

11. Motion de M ^{mes} Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang et M. Didier Bonny: «Pour une couverture suffisante et rapide des besoins d'encadrement socioculturel des jeunes dans le secteur Champel/Florissant/Malagnou» (M-4)	1774
12. Motion de MM. Alain Marquet et Roger Deneys: «Laissons respirer la ville, les conseillers municipaux montrent l'exemple!» (M-5)	1781
13. Pétitions	1800
14. Propositions des conseillers municipaux	1800
15. Interpellations	1802
16. Questions	1802

La mémorialiste:
Marguerite Conus